Entreprises Générales de France.BTP

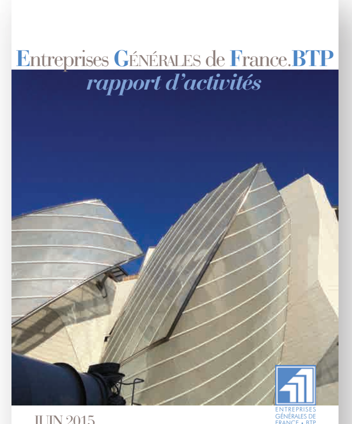
rapport d'activités

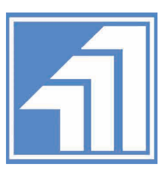


ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

JUIN 2015

sommaire





Le mot du président ....p. 1

Délégation entreprise générale ....p. 2
Logement ....p. 3
Entreprise générale et transition numérique ....p. 4
Construction durable et transition écologique ....p. 5
Économie et études de prix ....p. 7

Délégation marchés - PPP ....p. 8
Promotion des contrats globaux ....p. 9
PPP et financement .... p. 13
Forum européen des entreprises générales .... p. 15

Délégation ressources humaines, entreprise générale et partenaires .... p. 18
Comité stratégique ressources humaines .... p. 19
Développement ressources humaines .... p. 21
Prévention, santé, sécurité ....p. 24
Mastère entreprise générale ....p. 27

Délégation technique ....p. 28
Structure ....p. 29
SAV .... p. 31
Tous corps d'état .... p. 31

Les délégations régionales ....p. 30



Les clés d'or 2015 .... p. 40
Le lauréat .... p. 41
Les clés d'argent et de bronze ....p. 42
Les prix régionaux ....p. 43

Ce rapport d'activités est édité par Entreprises générales de France.BTP pour ses adhérents - Directeur de la publication : Xavier Bezançon - Coordination éditoriale : Laurence Francqueville - Conception graphique et mise en page : Claudine Veillet, Lettre & image, 03 84 76 25 15 - Impression : Estimprim - Photographie de couverture : Fondation Vuitton, architecte : Frank Gehry, photo : © EGF.BTP

Le mot du *président*



Michel **Gostoli**, président d'EGF.BTP

Au cours de l'année passée, nous avons cherché à mieux intégrer nos collaborateurs dans notre communication, traditionnellement centrée sur les maîtres d'ouvrages et les acteurs de la construction. Dans la mesure où ils seront le fer de lance de nos entreprises dans quelques années, nous devons leur transmettre le patrimoine commun des entreprises générales, résultat de l'engagement des professionnels et des permanents à promouvoir l'idée de performance dans le cadre du contrat global.

C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser une Convention des Entreprises générales de France le 3 juin. Elle sera l'occasion de faire découvrir à un millier d'entre eux l'histoire de ce syndicat mais aussi de réfléchir aux enjeux et aux perspectives de notre profession. L'invitation à témoigner de Jérémy Rifkin, le « théoricien » de la Troisième révolution industrielle mise en œuvre dans le Nord-Pas de Calais au travers d'une centaine de projets de construction, s'inscrit dans cette volonté de dessiner l'avenir de nos entreprises générales. Enfin, nous remettrons les septièmes trophées des Clés d'or à nos lauréats régionaux et nationaux, jugés sur quatre critères: la satisfaction des clients, des maîtres d'œuvres et des sous-traitants, la prise en compte de la dimension du développement durable et l'ingénierie des entreprises. Cette année encore, environ 70 candidats présentent des projets de très grande qualité, grands ou petits, en bâtiment ou en travaux publics. Si bien que le jury national a souvent du mal à déterminer le gagnant de la Clé d'or de l'entreprise générale ! Cette cérémonie est une formidable occasion de valoriser nos équipes mais aussi de montrer à nos clients et partenaires notre capacité à simplifier l'acte de construire tout en veillant à la qualité et au respect des engagements pris.

Depuis 20 ans, le syndicat EGF.BTP a mené des combats et obtenu des résultats significatifs. Parmi eux la reconnaissance des contrats de partenariat en 2004, fruit d'une longue et patiente œuvre d'explication et de conviction, et le développement de la conception-réalisation. Ces avancées majeures ont transformé le métier d'entrepreneur général en lui donnant une responsabilité de plus en plus large. Il faut poursuivre ce travail de pédagogie en faveur des contrats globaux car ils sont le reflet de l'évolution des besoins. Il y a dix ans, lorsque nous proposions des contrats de partenariat aux pouvoirs publics, ce concept était encore peu apprécié: il est aujourd'hui devenu usuel un peu partout dans le monde. C'est pourquoi on peut s'interroger sur la réforme aux buts incertains engagée en France alors qu'un bilan très favorable a été tiré des 600 contrats de ce type signés depuis dix ans. Faut-il réformer ce qui marche ? Faut-il empêcher les petites collectivités et les entreprises moyennes de signer des baux emphytéotiques administratifs au nom de la « clarification juridique » ? Il est permis d'en douter.

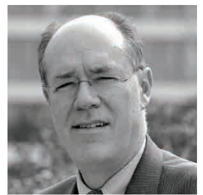
EGF.BTP s'inscrit dans une longue tradition d'acteurs innovants déterminés à faire progresser l'acte de construire. Notre implication sur le BIM (Building Information Modelling) en témoigne. Sa généralisation est en marche, impliquant une modification des méthodes de travail. Nos adhérents y sont prêts, y compris dans le cadre contractuel de la loi MOP. Nous avons récemment diffusé très largement notre position en la matière pour montrer notre volonté de dialoguer de manière constructive avec les acteurs de la filière sur ce sujet.

Nos aïeux ont créé en 1903 la chambre syndicale du ciment armé pour faire reconnaître ce procédé de construction nouveau qui allait marquer le siècle. En 2015, EGF.BTP, fort de ses entreprises membres qui occupent plus de 400 000 salariés dans notre pays, s'attache à faire vivre et prospérer la construction clé en main et performante.



ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP

La délégation entreprise GÉNÉRALE



La délégation « entreprise générale » est présidée par José-Michaël **Chenu** (Vinci), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation Entreprise générale comprend : **une commission entreprise générale plénière** qui définit les grandes orientations de l'action de la délégation et suit les travaux effectués par les différents groupes permanents.

➔ **Une commission Logement**

➔ **Deux groupes permanents :**

- **le groupe Entreprise générale et Transition numérique,**
- **le groupe Construction durable et transition écologique.**

Ce dernier résulte de la fusion en février 2015, des groupes « Construction durable » et « Entreprise générale et transition énergétique ».

Le rôle de la délégation entreprise générale est d'assurer le développement et la promotion de l'entreprise générale dans la sphère économique du BTP et d'imprimer sa vision à l'extérieur.

C'est pourquoi elle privilégie un contact étroit avec les décideurs politiques et administratifs au niveau des Cabinets ministériels (MEDDE, Logement, Bercy notamment) et des administrations. (DGALN, DHUP, DAJ, DGCIS...)

Elle a des représentants multiples dans des instances extérieures associées de près à l'évolution économique, juridique et technique de la filière BTP (plan Bâtiment Durable, plan national de Transition numérique, Medef, HQE, France GBC, fédérations, CGEDD...).

➔ **La commission Économie et Études de prix**

contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

Logement

Plan de relance du logement

Le plan gouvernemental de relance de la construction de logements présenté en 2014 affirme 5 priorités :
- favoriser l'accession à la propriété,
- simplifier les règles de construction,
- augmenter l'offre de logements neufs, sociaux et intermédiaires,
- renforcer la mobilisation du foncier,
- rénover les logements.

EGF.BTP a entretenu un contact étroit permanent avec le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, afin de mettre en avant les différentes propositions de dynamisation de la construction de logements issues des travaux de sa commission.

Nouvelles propositions EGF.BTP

EGF.BTP a fait de nouvelles propositions destinées à augmenter la production de logements :
- réviser la fiscalité immobilière notamment pour le neuf,
- basculer d'un système d'aides à la personne à un système d'aides à la pierre,
- développer la location-vente,
- revoir la fiscalité des plus-values immobilières,
- exonérer de droits de succession le logement neuf.

Certaines ont été reprises, d'autres sont en gestation.

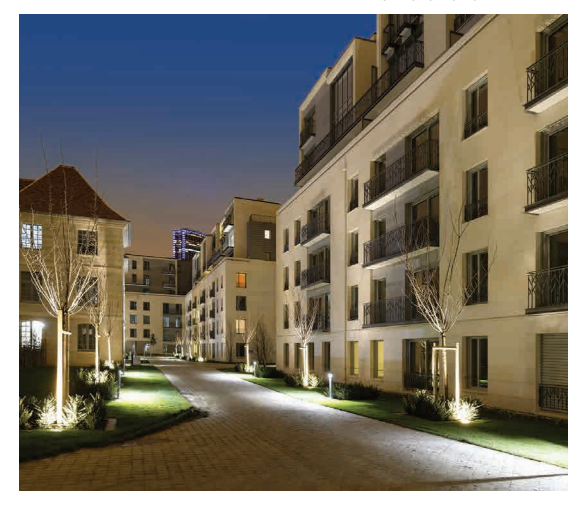
La dernière proposition forte qu'EGF.BTP fait valoir au près du ministère s'appelle **« 100 projets sans tabous »**. Il s'agit de lancer sur le territoire français cent opérations de logement social et privé qui s'affranchiraient, selon la volonté souveraine des maîtres d'ouvrages, des règles de construction afin de produire des logements optimisés, notamment sur le plan de leur coût de construction et de maintenance.
Cela pourrait se faire sous la forme d'un appel à projets, sous contrôle des pouvoirs publics, lancé auprès de maîtres d'ouvrages publics et privés dans l'ensemble des régions.

Un bilan de cette vaste opération serait effectué *in fine* permettant de faire évoluer le cadre normatif et réglementaire dans le sens d'une meilleure adaptation à la construction de logements.



La commission « logement » est présidée par Jean-Baptiste **Bouthillon** (Paris Ouest Construction).

EGF.BTP a rencontré de nouveau récemment à ce sujet le cabinet de Sylvia Pinel qui manifeste un grand intérêt pour cette proposition. Un travail en commun de mise en œuvre va ainsi être entrepris.



Logements sociaux, Laennec, Paris 7e
Architectes : Valode & Pistre
© Bruno Demelin

Évolution de l'aménagement

Au-delà des mesures permettant de relancer la construction de logements, EGF.BTP a soulevé à plusieurs reprises au cabinet de Sylvia Pinel, la problématique de l'aménagement et de la nécessaire évolution de ses procédures.
En effet, afin de favoriser la production de logements, des terrains constructibles aménagés doivent être mis à disposition des opérateurs rapidement notamment dans les zones tendues.
Ainsi, des États généraux de l'aménagement ont été lancés officiellement par Sylvia Pinel le 12 février 2015. L'objectif est de faire évoluer les procédures d'aménagement afin d'augmenter l'offre foncière dans des conditions économiques compatibles avec les capacités du marché.
Une proposition de feuille de route a été établie par le ministère du Logement et la DHUP, en concertation avec le monde professionnel, au travers d'un club des Aménageurs professionnels dont EGF.BTP est partie prenante.
Un premier rapport sur l'évolution des procédures d'aménagement devrait être remis à la ministre courant 2016.
Outre le Comité de pilotage dans lequel EGF.BTP est présent, trois tables rondes plus larges de concertation fonctionnent, avec pour chacune un thème central à traiter :
- mutation du modèle économique,
- évolution des montages contractuels,
- gestion de la ville au travers de la convergence des phases de conception, réalisation, construction, usage et gestion.

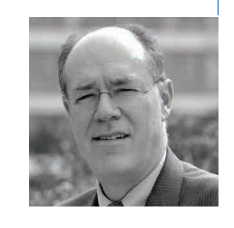
La commission Logement, outre ses divers contacts ministériels et administratifs, a reçu cette année Thierry Repentin, président de la commission nationale d'Aménagement, d'Urbanisme et du Foncier, afin de s'entretenir des modalités de mise sur le marché de terrains publics.

La commission Logement a également reçu l'Union sociale pour l'Habitat (USH). Elle a évoqué avec ses représentants l'idée de l'appel à projets visant à expérimenter la production de logements à coût global optimisé. L'USH l'a accueillie favorablement à l'instar du ministère du Logement et de l'Égalité des territoires.

contacts EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83
Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

Entreprise générale et transition numérique



Le groupe « entreprise générale et transition numérique » est présidée par : José-Michaël **Chenu** (Vinci), vice-président d'EGF.BTP.

Un groupe permanent dénommé désormais « Entreprise générale et transition numérique » se réunit régulièrement pour suivre le plan national de Transition numérique du bâtiment confié à Bertrand Delcambre, ancien président du CSTB.

Une note de positionnement EGF.BTP sur la numérisation de la filière du bâtiment a été adressée à Bertrand Delcambre fin 2014, dans le cadre de la concertation menée par les pouvoirs publics. Y apparaissent à la fois le retour d'expérience positive de l'utilisation du BIM par les entreprises générales d'EGF.BTP ainsi que des propositions concernant l'optimisation de cet outil au profit d'une meilleure qualité du bâti.

INTEGRER LE PROCESSUS BIM DANS UN MARCHÉ PUBLIC GLOBAL
NOTE DE POSITION
LE MONITEUR

Une communication d'EGF.BTP concernant l'intégration du processus BIM dans un marché global classique en loi MOP a par ailleurs fait l'objet d'un livret encarté au Moniteur du 27 mars, simultanément au BIM World. Dans ce document, EGF.BTP exprime la position de l'entreprise générale sur le rôle essentiel qu'elle doit jouer dans un processus classique de marché global en loi MOP avec utilisation du BIM.

Le plan national de Transition numérique est une réalité. EGF.BTP fait désormais partie de son comité de pilotage ainsi que de son comité technique. Le comité de pilotage décline les axes stratégiques en un plan opérationnel. Il s'appuie sur un comité technique chargé de produire la réponse technique, juridique et financière aux besoins précisés par le comité de pilotage. Le CSTB en est l'opérateur technique. Ce comité technique est lui-même décliné en groupes de travail dans lesquels sont présents des représentants d'EGF.BTP.

EGF.BTP est aussi partie prenante à la normalisation européenne en cours au CEN et à l'AFNOR.

Pour faciliter la mise à niveau des collaborateurs des entreprises sur le sujet du BIM, il a été demandé à BTP.Services de proposer un programme de formation continue. Des représentants du groupe « Entreprise générale et transition numérique » ont rencontré à ce sujet la commission formation d'EGF BTP.

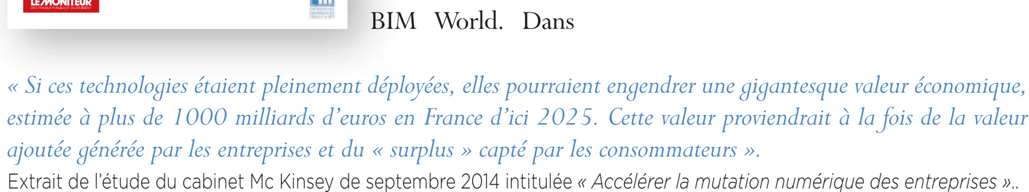
D'autre part, EGF.BTP participe au groupe projets maquette numérique du PREBAT 2.

Le syndicat est également intervenu auprès des responsables du master BIM de l'école des Ponts pour y intégrer des modules dans lesquels l'entreprise est davantage prise en compte.

Il a été reçu par l'Ordre des Architectes début 2015 afin d'échanger avec d'autres partenaires de maîtrise d'œuvre (Syntec, Cinov, Untec) sur les conséquences pour les métiers respectifs du développement de la numérisation du bâtiment.

EGF.BTP reçoit périodiquement les représentants de la maîtrise d'œuvre pour parler spécifiquement des conséquences de la transition numérique sur nos métiers respectifs.

Enfin le syndicat est intervenu au BIM World le 27 mars dans la table ronde sur le développement des compétences qu'implique l'utilisation du BIM.



« Si ces technologies étaient pleinement déployées, elles pourraient engendrer une gigantesque valeur économique, estimée à plus de 1000 milliards d'euros en France d'ici 2025. Cette valeur proviendrait à la fois de la valeur ajoutée générée par les entreprises et du « surplus » capté par les consommateurs ».

Extrait de l'étude du cabinet Mc Kinsey de septembre 2014 intitulée *« Accélérer la mutation numérique des entreprises »*..

contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

Construction durable et transition écologique

Les deux groupes permanents de la délégation Entreprise générale « Construction durable » et « Entreprise générale et transition énergétique » ont fusionné pour former ce nouveau groupe dénommé « Construction durable et transition écologique ».





Le groupe « construction durable et transition écologique » est présidée par Christophe **Gobin** (Vinci Construction) et Ingrid **Jouve**, (Eiffage Construction).

L'objectif de ce regroupement est d'articuler au mieux des travaux prospectifs et des travaux plus opérationnels concernant la construction durable et la place de l'entreprise générale dans cette thématique et celle de la transition écologique. Cette fusion de groupes conduit à faire travailler ensemble des collaborateurs issus de divers domaines d'activités de l'entreprise générale.

Après avoir été porteur de différentes réflexions et propositions novatrices concernant la construction durable tant dans le domaine de la mise en œuvre de concepts que dans celui de l'évolution législative, réglementaire et normative (éco conception, ville durable, lois Grenelle, projet de loi sur la transition énergétique…), EGF.BTP est actuellement très mobilisé sur la mise en œuvre du concept de signature environnementale du bâtiment qu'il entend promouvoir et le suivi du projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte.

La signature permet de mesurer les véritables contributions du bâtiment au développement durable. Elle s'appuie sur les performances d'usage de l'ouvrage. Elle est le résultat d'une démarche scientifique qui a été engagée au niveau européen.



La mesure des impacts environnementaux du bâtiment soumis à la signature au moyen d'indicateurs ciblés, relève d'une analyse de cycle de vie (ACV).

Un groupe de travail spécifique a été mis en place pour appliquer concrètement cette méthodologie à des opérations ayant fait l'objet d'un ACV dans nos entreprises.

Le cabinet de Ségolène Royal a été informé de cette démarche dont s'est inspirée l'administration. Des travaux sur l'étiquette environnementale viennent d'être ainsi d'être entamés par la DHUP. EGF.BTP est présent au comité de pilotage de ces travaux ainsi que dans différents groupes de travail qui dépendent de ce comité.



Pole Optique, Talence
Architectes : Atelier des architectes Mazières & agence Ragueneau & Roux
© Atelier Positif

HQE et France GBC

Un nouveau cadre de référence HQE va remplacer les quatorze cibles traditionnelles courant 2015 pour le logement et courant 2016 pour le tertiaire.

Il s'appuie sur des notions de performance et de mesure de celle-ci au travers d'indicateurs. Il s'agit d'une nouvelle orientation qui remplace les 14 cibles et qui reprend nos positions.

France GBC continue d'autre part ses travaux sur le thème essentiel de la construction durable à coût abordable. Cette organisation, dans laquelle EGF.BTP est également présent, entend fédérer les professions du BTP en vue de la préparation de la grande conférence climatique COP 21 qui se tiendra à Paris en novembre et décembre 2015.

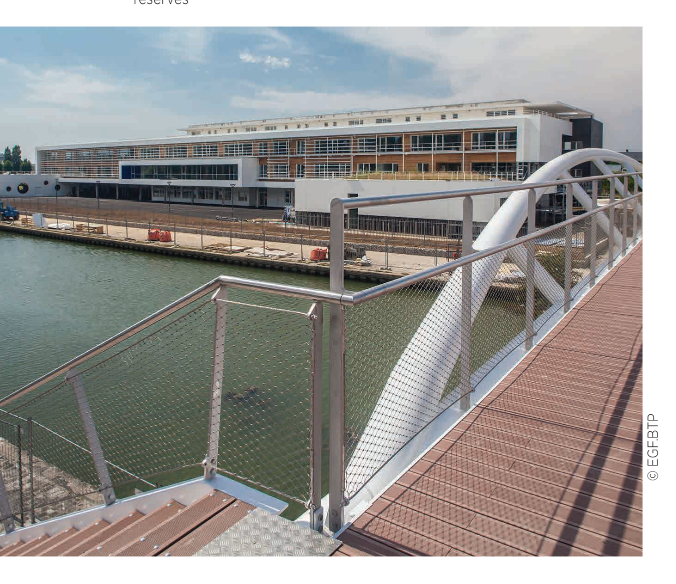
Plan Bâtiment durable

EGF.BTP est présent au bureau du Plan Bâtiment durable et dans les groupes de travail formés à l'initiative du bureau : garantie de performances (GPEI et GRE), carte vitale du bâtiment, formation des syndics à la rénovation énergétique, biodiversité, etc.

Le Plan Bâtiment durable a, depuis 2012, une volonté forte de se régionaliser en étant présent aux côtés des DREAL et des conseils régionaux, afin de dynamiser territorialement les actions de rénovation énergétique dans le logement (PREH), dans le tertiaire et dans les bâtiments publics.

Un groupe spécifique auquel EGF.BTP participe, dénommé RBR 2020, réfléchit actuellement et fait des propositions concernant la future réglementation thermique du bâtiment en 2020. Celle-ci prend en compte la dimension urbaine du bâtiment et intègre d'autres thématiques que l'énergie (confort, qualité de l'air, santé…).

Collège et passerelle, Les Pavillons sous bois. Epicuria Architectes © Tous droits réservés



© EGF.BTP

« … en résumé, le Plan Bâtiment durable Rhône-Alpes c'est faire de ce qui peut apparaître comme une contrainte environnementale, une formidable opportunité économique et sociale »

Jean-Jacques Queyranne, président du Conseil régional Rhône-Alpes, et Jean-François Carenco, président de la Région, dans le rapport d'activités 2014 du Plan Bâtiment durable.

Projet de loi sur la transition énergétique

Le projet de loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte est toujours en gestation. Le Sénat et l'Assemblée nationale ne s'étant pas mis d'accord sur un texte commun, une commission mixte paritaire a été mise en place qui a échoué dans sa tentative de conciliation. Les travaux continuent. Des amendements de l'Assemblée nationale supprimés par le Sénat ont été réintégrés (réaffirmation des objectifs, indication dans les marchés de rénovation énergétique de l'engagement dur du résultat…).



Le Manifeste des entreprises générales pour une transition énergétique et écologique réussie a largement été commenté auprès des pouvoirs publics avec l'objectif que la vision qui y figure soit un facteur d'inspiration pour le projet de loi. La mise en avant de l'efficacité énergétique dans le bâtiment et le développement des ENR dans le projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte sont deux directions qui conviennent au syndicat car elles reprennent notre propre vision de la transition.

EGF.BTP participe soit directement, soit au travers du Plan Bâtiment durable au suivi de ce projet de loi très impactant pour le secteur du bâtiment, concerné par le titre II du projet de loi.



SFTE

EGF.BTP a fait activement partie du groupe de travail concernant la mise en place d'une société de financement de la transition énergétique (SFTE) en particulier dans ses groupes technique et juridique. Ce projet de SFTE est destiné à faciliter l'accès au financement des maîtres d'ouvrage publics, concernant la rénovation de leur patrimoine, notamment au travers d'un système de garantie sécurisant. Il a été présenté à la Commission européenne qui l'a reçu favorablement concernant notamment ses dispositions en matière de sécurisation des financements apportés pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Autres représentations

Enfin, le syndicat a participé au séminaire de démarrage de l'Institut de la Ville durable (IVD) et est présent au comité Énergie et au comité Efficacité énergétique du MEDEF, ainsi que dans les commissions Développement durable de la FFB et de la FNTP. La ville durable et l'urbain sont des thèmes en développement au sein de la délégation Entreprise générale.

contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

Économie et études de prix

La commission Économie et Études de prix est présidée par Jacques **Allemand**



La commission Économie et études de prix a trois grandes missions :

- promotion et développement de l'observatoire des prix,
- suivi des index de révision des prix et lobbying afférent,
- études sur les prix.

Reprise des index TP et BT par l'INSEE

Pour des raisons budgétaires, l'État a décidé de transférer en février 2014 le calcul et la gestion des index BT et TP, historiquement assurés par le ministère de tutelle du BTP et les fédérations, à l'INSEE.
À cette occasion, les index ont fait l'objet d'importants travaux de refonte.
Jacques Allemand a été chargé par la FNTP de conduire l'action sur les index TP. La concertation menée avec l'INSEE a été fructueuse et les propositions de révision des index faites par les professionnels ont pu être validées.
EGF.BTP s'est chargé de l'actualisation de l'index TP 02 concernant le génie civil et les ouvrages d'art.
Les nouveaux index TP reflètent pour chaque spécialité la réalité des coûts actuels des entreprises. Le recours à l'index TP 01 devrait donc être exceptionnel.

Du côté bâtiment, la situation a été plus tendue. Mais en définitive les nouveaux index TP et BT ont été applicables à partir des valeurs d'octobre 2014 publiées en janvier 2015.
Il reste à EGF.BTP de s'assurer que le nouvel index BT 01, largement utilisé par les entreprises générales, offre une représentativité suffisante.



L'Observatoire des prix : un outil à votre service

Qu'est-ce que l'Observatoire des prix ?
Il a été créé conjointement par EGF.BTP et l'Untec (Union nationale des Économistes de la construction).
C'est un site web (prix-constates-construction.fr ou prix-constates-construction.com), en accès totalement libre, sur lequel peuvent être consultés des prix globaux et finaux d'ouvrages réellement construits et récemment livrés.

Pourquoi un Observatoire des prix ?
L'Observatoire, même s'il peut apporter des informations précieuses aux entreprises de BTP et à la maîtrise d'oeuvre, s'adresse avant tout à la maîtrise d'ouvrage. Son objectif est d'aider **nos clients** à effectuer des évaluations réalistes du prix de leurs projets de construction et à définir des enveloppes budgétaires appropriées.

Comment alimenter l'Observatoire des prix ?
Le site comporte un espace spécifique permettant d'alimenter en direct la base de données sur les ouvrages.
Tout maître d'ouvrage ou tout professionnel de la construction (maître d'œuvre ou entreprise de BTP) peut devenir un partenaire contributeur de l'Observatoire et renseigner une ou plusieurs de ses opérations.
Il lui suffit de créer son compte personnel dans l'espace « Contributeurs » et de répondre au questionnaire (menu déroulant) correspondant à la catégorie d'ouvrage à renseigner.

Comment consulter l'Observatoire des prix ?
Dans l'espace « Prix constatés », il convient de choisir via un menu déroulant la catégorie d'ouvrage recherchée.
Pour chaque type d'ouvrage, la liste des résultats s'affiche sous la forme d'un nuage de points représentant le prix hors taxes des opérations (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et prestations techniques) hors foncier.
En cliquant sur un point du nuage, apparaît la fiche détaillée de l'ouvrage.

contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

1

La délégation MARCHÉS-PPP



La délégation marchés PPP est présidée par Max **Roche** (Eiffage), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation marchés-PPP comprend :

- une commission **Promotion des contrats globaux** qui cherche à développer le recours à ces contrats. Elle suit la réforme des marchés publics et du droit des contrats. Elle promeut la conception-réalisation, l'aménagement privé et les questions relatives à la transition énergétique.
- une commission **Partenariat public-privé (PPP) et financement** qui suit les développements du marché du PPP, sa réforme en cours et promeut cet outil.
- le **Forum européen** des entreprises générales, créé en 1992, a pour but de développer le lobbying des métiers de l'entreprise générale et des contrats globaux au niveau européen.

Ces commissions sont toutes en contact avec les acteurs politiques et administratifs décideurs sur ces sujets.

Viaduc sur la Dordogne © Pascal Le Doaré

contacts EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83
Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

Promotion des contrats globaux



La commission « promotion des contrats globaux » est présidée par Gilles **Dupont** (Rabot Dutilleul Construction)

Réforme des marchés publics

EGF.BTP a participé à la concertation engagée par la direction des Affaires juridiques de Bercy, concernant la réforme du code des marchés publics et des concessions, suite à la publication des nouvelles directives européennes.

Le projet d'ordonnance préparé par Bercy a été soumis fin avril 2015 au Conseil d'État pour avis. Le texte de l'ordonnance doit paraître fin juin-début juillet 2015. Un décret d'application de cette ordonnance sera soumis également à concertation pendant l'été 2015. L'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics est annoncé pour le 1er avril 2016.

Des règles communes existeront désormais pour tous les pouvoirs adjudicateurs, y compris ceux régis par l'ordonnance du 6 juin 2005 tels que les offices et SA HLM.

Le coût du cycle de vie fait désormais partie des critères d'analyse des offres. Bercy travaille actuellement avec le MEDDE sur une méthode permettant de le déterminer et de l'intégrer dans l'analyse des offres.

L'encadrement des avenants rigidifié dans la directive européenne sera transposé dans la réglementation française.

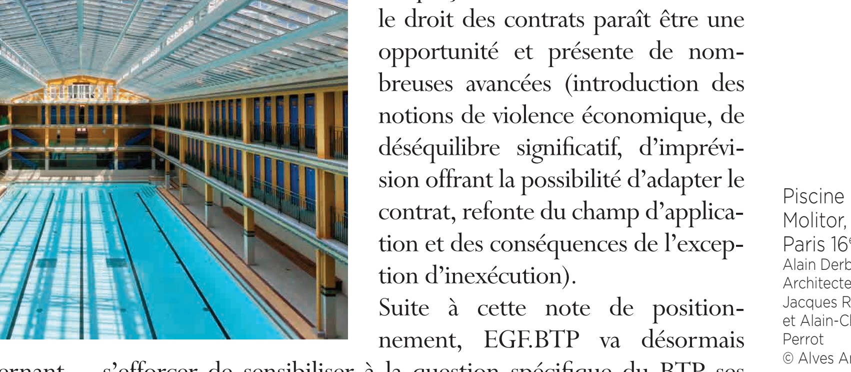
Concernant les concessions, le projet d'ordonnance et de décret vont sortir concomitamment. La concertation démarre au début de l'été 2015 avec un probable passage au Conseil d'État en fin d'année 2015. La publication devrait avoir lieu à la fin de l'année 2015.

Dans le cadre de la concertation sur la réforme du code des marchés publics, EGF.BTP a transmis une position officielle à la direction des Affaires juridiques (DAJ) de Bercy en janvier 2015 concernant le premier projet d'ordonnance. Dans cette note de positionnement, le syndicat se félicite du champ d'application élargi conféré aux contrats globaux, mais déplore les critères restrictifs permettant le recours aux partenariats public-privé (PPP). Il lui paraît également illogique que les marchés globaux puissent faire l'objet de lots séparés.

Le projet en gestation est en évolution. EGF.BTP a pu récemment exprimer oralement à la DAJ de Bercy sa position et ses propositions. Le syndicat avait préalablement rencontré également le cabinet du ministre pour échanger sur la vision des modes de dévolution notamment dans le cadre de la transition énergétique, qui suppose de la part des opérateurs économiques des engagements de performance peu compatibles avec l'allotissement des marchés.

Réforme du droit des contrats

EGF.BTP a transmis officiellement une note de positionnement fin avril 2015 au ministère de la Justice dans le cadre de la concertation menée sur la réforme du droit des contrats et du code civil.



Piscine Molitor, Paris 16e
Alain Derbesse Architectes avec Jacques Rougerie et Alain-Charles Perrot
© Alves Antoine

Les entreprises générales sont en effet très concernées par ce projet d'amélioration de l'équilibre des relations contractuelles.

Le projet d'ordonnance réformant le droit des contrats paraît être une opportunité et présente de nombreuses avancées (introduction des notions de violence économique, de déséquilibre significatif, d'imprévision offrant la possibilité d'adapter le contrat, refonte du champ d'application et des conséquences de l'exception d'inexécution).

Suite à cette note de positionnement, EGF.BTP va désormais s'efforcer de sensibiliser à la question spécifique du BTP ses interlocuteurs identifiés au ministère de la Justice.

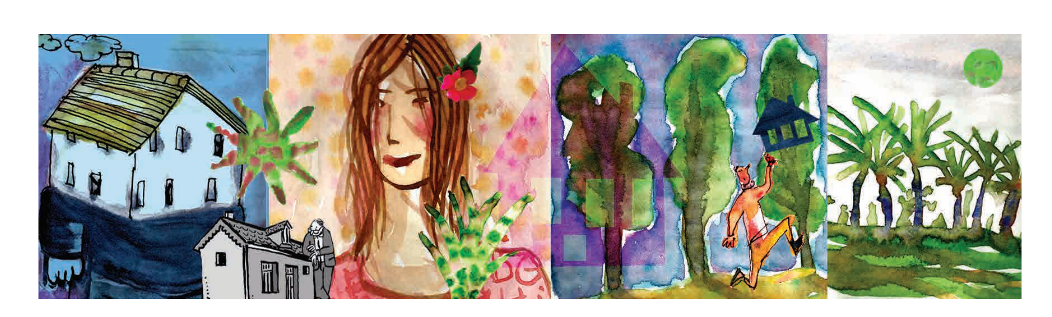
Tout en constatant des évolutions réelles positives, EGF.BTP propose des modifications qualitatives concernant notamment : le devoir d'information, l'ordre de prévalence des pièces, les travaux supplémentaires, les responsabilités, les obligations administratives et les assurances.

Le syndicat suit également de près le projet de loi concernant la vigilance des sociétés mères sur leurs filiales qui impacte directement les entreprises en raison des obligations qui y sont inscrites.

Conception réalisation

EGF.BTP a entamé fin 2014 avec l'Ordre des Architectes un travail en commun approuvé par leurs instances respectives, concernant la rédaction d'une convention type de groupement concepteur réalisateur et son annexe.
Un accord a été trouvé après plusieurs réunions sur un texte commun qui doit désormais être validé par les instances décisionnaires.
Les présidents régionaux du Conseil national de l'Ordre des Architectes (CNOA) qu' EGF.BTP a l'occasion de rencontrer dans ses délégations régionales, approuvent cette démarche en cours au niveau national.
Après avoir réussi depuis 2009 des actions favorisant le développement des marchés de conception réalisation (lois Grenelle, loi Boutin, loi du 1er juillet 2013), EGF.BTP entend continuer son lobbying pour que ceux-ci puissent perdurer et continuer de se développer y compris dans le cadre de la concertation relative à la réforme du code des marchés publics.





Projet de loi sur la transition énergétique

La commission mixte paritaire qui avait pour objet de mettre d'accord sur un texte commun le Sénat et l'Assemblée nationale a échoué dans cette tentative. En cas de désaccord persistant, c'est l'Assemblée nationale qui statue en dernier ressort.
La commission Promotion des contrats globaux suit ce sujet en commun avec la commission Entreprise générale et au travers du Plan Bâtiment durable. Elle a rencontré à plusieurs reprises le cabinet du MEDDE ainsi que certains des rapporteurs du texte.
Le texte de l'Assemblée nationale affiche des objectifs plus ambitieux en matière notamment d'efficacité énergétique dans le bâtiment. Il comprend des objectifs, des principes structuraux et huit chapitres dont un titre II dédié au bâtiment.
En termes d'objectifs, il s'agit de réduire la consommation énergétique finale de 30 % en 2030, par rapport à 2012 et de faire remonter la part des ENR à 32 % de la consommation totale en 2030.
À noter que la notion de TEPOS est consacrée officiellement par le texte, ce qui correspond à une proposition faite au du cabinet du MEDDE.
L'objectif de 500 000 logements rénovés par an à compter de 2017 est réaffirmé.
L'économie circulaire fait l'objet d'un titre spécifique et cette notion figurera dans le cadre de l'environnement. L'éco conception devient un terme consacré.
Parmi les amendements principaux validés figurent notamment :

- ➔ L'obligation de rénovation avant 2030 des bâtiments dont la consommation est supérieure à 330 KW
- ➔ La création d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique des particuliers
- ➔ L'instauration d'un carnet de santé numérique obligatoire pour les permis de construire déposés à compter du 1er janvier 2017
- ➔ La mention obligatoire d'un engagement de résultats dans les marchés concernant l'amélioration des consommations énergétiques.



Partenariat EG / PME

Les négociations concernant le partenariat EG / PME dans le cadre des marchés globaux de rénovation énergétique qui avaient démarré avec François Asselin, ex président de la commission Marchés de la FFB, se poursuivent avec André Piquet, le nouveau président de cette commission.
Elles devaient aboutir à un texte commun validé par la FFB et EGF.BTP à l'été 2015.
Ce partenariat met notamment en avant dans les consultations en matière de marchés de rénovation énergétique un comité d'études piloté par l'entreprise générale et comprenant les partenaires sous-traitants destinés à fabriquer l'offre destinée des maîtres d'ouvrage. Les droits de propriété intellectuelle y sont valorisés.
Ce travail en commun avec la FFB résulte d'un engagement fort des entreprises générales pris dans le Manifeste des entreprises générales pour une transition énergétique et écologique réussie consistant à faire monter en gamme les partenaires sous-traitants sur les plans de la qualité et de l'organisation.

Évolution des procédures d’aménagement

La commission Promotion des contrats globaux contribue à faire des propositions en matière d’évolution des procédures d’aménagement en partenariat avec la commission Entreprise générale d’EGF.BTP et dans le cadre de la concertation engagée par Sylvia Pinel.

Les démarches de type ensemblier conduisant à faire des offres globales de conception aménagement construction commercialisation financement sur la base d’un cahier des charges performanciel suscitent un grand intérêt. EGF.BTP pense que les outils contractuels existants de la commande publique (dialogue compétitif, PPP, marchés sur performances) peuvent être utilisés raisonnablement et adaptés à la problématique aménagement.
Un droit spécifique de la ville est en train d’émerger. Il s’agit d’une évolution qui doit être favorisée, d’autant plus que la valeur ajoutée de l’entreprise générale s’étend désormais à l’urbain et à la conception et la mise en œuvre de la ville durable.
Le club des Professionnels de l’aménagement, dans lequel EGF.BTP est très présent, a aussi pour objet de faire des propositions sur l’évolution du cadre juridique et financier de l’aménagement.

Loi ALUR, ordonnances logement

EGF.BTP est intervenu dans le cadre de la concertation menée sur la partie urbanisme et travaux de la loi ALUR.

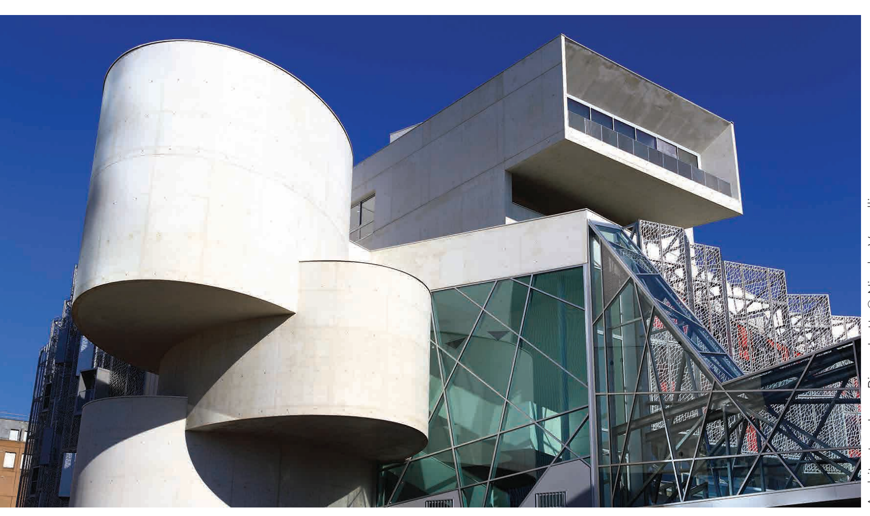
Les principales dispositions concernant les entreprises générales sont :
- le transfert automatique du PLUI à l’intercommunalité, la suppression des POS qui doivent devenir PLU en 2015,
- la suppression des COS et superficies minimales de terrain,
- l’amélioration du PUP,
- la simplification du régime des ZAC,
- la réforme du contentieux du permis de construire.

Pour exemple, en matière de contentieux du permis de construire, le juge administratif peut désormais surseoir à statuer en attendant la régularisation du document contesté.
Le syndicat est intervenu à plusieurs reprises auprès du cabinet et du rapporteur de la loi à l’Assemblée nationale pour faire des propositions en matière de réforme du contentieux du permis et de l’amélioration de l’outil PUP.
Les propositions d’EGF.BTP en faveur de l’urbanisme de projet ont de même été retenues dans les diverses ordonnances



École Kedge, Bordeaux
Architectes : Henry & Triaud - Ragueneau & Roux - Air Architectes
© Positif

logement prises par le Gouvernement (adaptation des documents d'urbanisme au projet, dérogations aux documents d'urbanisme dans les zones rendues, mise en place d'un bail réel immobilier pour faciliter la construction de logements intermédiaires utilisable pour l'accession et la location…).


Architecte : Jean-Pierre Lott_© NicolasVercellino

Hôtel de ville de Bagnolet

Perte de productivité

Les travaux sur les pertes de productivité engagées par la commission Promotion des contrats globaux ont fait l'objet de multiples formations BTP à Paris et en région. Plus de 250 stagiaires ont été formés, avec d'excellents retours.

contacts EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83
Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

Transition numérique

La problématique juridique du BIM dans le cadre de la transition numérique doit désormais faire l'objet d'une analyse par la commission promotion des contrats globaux (conséquences sur le caractère forfaitaire du marchés, propriété intellectuelle, processus de validation…). Cette problématique importante a été soulevée dans le cadre de travaux du comité de pilotage du plan national de Transition numérique du bâtiment.

Un groupe de travail spécifique sera créé pour traiter de ce sujet important.

Représentations

EGF.BTP est représenté au titre de cette commission dans différents organismes extérieurs : Observatoire économique de l'achat public de Bercy (OEAP) qui suit l'évolution du droit de la commande publique et contribue aux propositions d'amélioration, comité de la commande publique du Medef, commissions des marchés FFB et FNTP, groupes de travail formés autour de la réforme de l'aménagement et ses aspects contractuels, etc.



Chantier Balard, Porte de Sèvres, Paris 15e, janvier 2013. © Augusta Da Silva, Graphix images

PPP et financement



La commission « PPP et financement » est présidée par Max **Roche** (Eiffage), vice-président d'EGF.BTP.

En 10 ans, le contrat de partenariat – et ses déclinaisons sectorielles sous forme de baux emphytéotiques administratifs et hospitaliers – ont permis de mettre en œuvre plusieurs


© EGF.BTP

centaines d'ouvrages et équipements publics, faisant de la France un leader européen dans ce domaine. Tous les grands secteurs de l'action publique ont été couverts : défense, justice, hôpitaux, infrastructures de transport, bâtiments d'enseignement et administratifs, équipements sportifs, éclairage public, etc. Le colloque organisé en décembre à la maison de la Chimie à Paris a permis de faire témoigner Éric Doligé, François Montarras et d'autres maîtres d'ouvrages qui avaient recouru avec succès au contrat de partenariat, ainsi que Salim Bensmail directeur de la MAPPP.

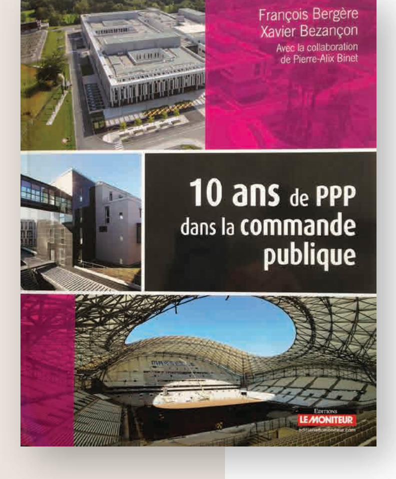
Compte tenu du retournement du marché français intervenu depuis 2011-2012, et de la crise de perception qui les caractérise, on est en droit de s'interroger sur l'avenir des partenariats public-privé. Malgré que le CP apporte des réponses aux maux bien connus de la commande publique traditionnelle (dérapage des coûts et des délais de construction, absence de visibilité sur le coût global d'un ouvrage sur la durée, maintenance et entretien défaillants…), le rapport sénatorial de Jean-Pierre Sueur a remis en cause son utilisation et des idées peu utiles ont été émises quant à la limitation de son usage, dont celle de fixer un seuil minimal au dessous duquel on ne pourrait plus recourir à ce contrat. Il semble que cette idée soit écartée mais la transposition de la directive européenne de 2014 concernant les marchés a donné l'idée à la direction des Affaires juridiques (DAJ) de Bercy de refondre l'ensemble des textes concernant le CP et les baux emphytéotiques administratifs. Ceci est présenté comme une démarche de rationalisation et de consolidation de l'outil CP afin de permettre de clarifier et sécuriser encore ses conditions d'utilisation.

La commission a reçu le directeur de la mission d'Appui aux PPP (Mappp) Salim Bensmail, remplaçant de François Bergère et lui a communiqué son souhait de voir le moins d'évolutions possibles concernant ces contrats. Nous avons également rencontré Jean Maïa, directeur de la DAJ, pour lui donner notre position. Nous redoutons en effet qu'au profit de cette réforme le recours aux contrats de partenariats devienne beaucoup plus difficile.

10 ans de PPP dans la commande publique

Le contrat de partenariat a été institué par l'ordonnance du 17 juin 2004. Il a connu un développement significatif dans certains secteurs de la gestion publique : bâtiments administratifs, scolaires ou universitaires, hôpitaux, prisons, infrastructures de transport, aménagement urbain, équipements sportifs ou culturels…

Le livre publié par le syndicat aux éditions du Moniteur sur les 10 ans écoulés (Dix ans de partenariat dans la commande publique, François Bergère et Xavier Bezançon) permet de tirer un premier bilan quantitatif des projets mis en œuvre. En cumul, ce sont près de 200 projets de CP qui ont été signés et lancés (aux 3/4 par les collectivités locales) pour un montant d'investissement généré approchant les 15 millions d'euros, auxquels s'ajoutent plus de 400 projets de PPP signés sous les variantes sectorielles ou locales : baux emphytéotiques administratifs (BEA) ou hospitaliers (BEH), et autres montages domaniaux, pour environ 3 millions d'euros d'investissements supplémentaires.



Au total 600 PPP à paiement public signés, générant près de 45 millions d'euros de loyers futurs sur les horizons contractuels retenus. Ces montants, concentrés sur un nombre limité de grands projets emblématiques (lignes à grande vitesse, nouveau siège du ministère de la Défense à Balard, Palais de justice de Paris, grands stades…) ont propulsé le marché français au tout premier rang européen et mondial en 2011-12 et fourni des références précieuses à l'exportation pour nos grands groupes de construction, de services collectifs et d'ingénierie. Pour autant, le PPP reste globalement un marché modeste au regard du volume global de la commande publique (autour de 70 milliards d'euros par an).

EGF.BTP a répondu à la consultation officielle de la DAJ sur le projet d'ordonnance. Certaines de ses remarques ont été retenues. Il continuera d'appartenir à chaque porteur public de projet, de déterminer par un travail fin d'évaluation des avantages et inconvénients si le contrat de partenariat est le mode de contractualisation le plus approprié et le plus efficient, sans se limiter à des considérations budgétaires d'étalement des dépenses dans le temps.
Le syndicat est également intervenu avec l'Union nationale des Services publics industriels et commerciaux (UNSPIC) pour faire valoir son point de vue sur la directive concession adoptée l'an passé au plan européen et qui doit aussi faire l'objet d'une transposition en droit français en 2016. EGF.BTP reste donc très prudent sur le projet de réforme des PPP.

Bilan comparatif de trois programmes réalisés à la fois en loi MOP et en PPP

Exemple 1 : l'université Paris-7 Diderot

Six opérations similaires réalisées en loi MOP et quatre en contrat de partenariat (CP) livrées par des architectes différents entre mi-2007 et mi-2012 (source chiffres : vice-présidence de l'Université).

➔ Coût moyen/m² (valeur 2012) :
Loi MOP : 2 909 €
CP : 2 809 €

➔ Variation de prix entre la signature et la livraison des bâtiments :
Loi MOP : +29% et +42,6% pour les deux tranches en coût d'investissement
CP : de +11,4% (en coût d'investissement)à – 5% (en loyer correspondant)

➔ Retards de livraison :
Loi MOP : 8 à 36 mois
CP : 4 à 6 mois

Exemple 2 : les collèges du Loiret

Trois paires de collèges (donc six opérations) comparables et lancées au même moment (source : département).

➔ Coûts constatés /coût estimé
Loi MOP : de 14,4 à 16,65 millions d'euros (contre 7,5 à 15 millions estimés)
CP : de 12,5 à 15,8M€ (contre 10,3 à 16,7 millions estimés) soit des coûts toujours moindres en CP qu'en loi MOP

➔ Délais de réalisation :
Loi MOP allotie : de 4 ans à 4 ans ½
CP : entre 20 mois et 32 mois

Exemple 3 : les hôpitaux

À ce jour, une soixantaine de projets livrés au titre du plan Hôpital 2007, dont plus de la moitié livrés (pour un tiers en PPP sous forme de baux emphytéotiques hospitaliers), de taille et de nature assez variables (source: ANAP).

➔ Écart moins net sur les coûts entre PPP et loi MOP en conception/réalisation ; coûts généralement conformes aux prévisions faites dans le cadre du CP si le programme fonctionnel n'a pas changé en cours de route.

➔ Délais de livraison tenus en CP et gain de deux ans en moyenne par rapport à une réalisation en MOP.

Source : « 10 ans de PPP dans la commande publique », F. Bergère et X. Bezançon, éditions du Moniteur

contact EGF.BTP

Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74



Forum européen des entreprises générales



Le Forum européen des entreprises générales est présidée par Renaud **Bentegeat** (Groupe CFE, Bruxelles)

La délégation « Forum européen » est composée de Bernard Huvelin, ancien président d'EGF.BTP et membre du Comité économique et social européen, Renaud Bentegeat, président du Forum, Xavier Bezançon, secrétaire général du Forum et Alain Jaffré du bureau européen d'EGF.BTP.
Les sujets traités sont relatifs aux thèmes traités par la politique européenne en matière de marchés publics, de soutien des investissements infrastructurels (plan Juncker), d'efficacité énergétique et de secret des affaires. Compte tenu de l'impact croissant de l'Europe sur les activités des entreprises générales, il est aussi question de relancer l'activité du Forum en lui donnant plus de visibilité.

Le plan Juncker

Les institutions européennes cherchent à impulser une nouvelle dynamique d'investissements dans les infrastructures notamment par l'idée apportée par le Forum il y a quelques années de créer des « bonds » pour intéresser les fonds de pension et les caisses de retraite au financement des réseaux d'infrastructures européens et plus généralement à la réalisation d'équipements publics ayant un objectif de performance énergétique.
Les propositions faites par le Forum européen à l'été 2014 ont été entendues par la Commission européenne :

➔ création d'un fonds européen en capital pour des projets « *greenfields* » en PPP ou en concession, labellisés européens…
➔ le plan Juncker, qui mobilise plus de 300 milliards d'euros lancé fin 2014, en cours de finalisation,
➔ création d'un fonds de dette pour les mêmes projets ou politique de bonification d'intérêts des fonds existants pour les projets labellisés européens…
➔ le Fonds européen d'investissement stratégique (FEIS), en cours de création par la Commission européenne, la BEI, le Parlement et les États membres.

La transposition des directives marchés publics dans les droits nationaux

L'adoption des deux directives concession et marchés, en février 2014, a soulevé une grande difficulté à savoir l'exonération de toute compétition pour les entités « *in house* » (en régie) et au-delà une certaine reconnaissance de leur activité à l'extérieur de leurs territoires ou spécialités d'origine par la règle du 20/80, à savoir la possibilité qui leur est offerte de réaliser 20 % de leur activité en dehors de leur collectivité de rattachement. Ces mesures sont le résultat de l'influence de l'organisation allemande sur les nouvelles directives. De ce fait, la reconnaissance des entités *in house* dans le droit européen pose trois problèmes :

➔ La question de la mise en compétition,
➔ La question du contrôle de leur activité au-delà de leur entité territoriale de spécialité,
➔ La sanction apportée aux débordements.

Le Forum a demandé à la Commission européenne, et en particulier à Pierre Delsaux, directeur général adjoint de la DG GROW, de surveiller étroitement ces questions lors de la transposition des directives, car l'enjeu peut devenir vital pour certaines entreprises ou certains secteurs d'activités.

Les propositions du Forum européen :

➔ Les références de l'entité « *in house* » doivent être limitées d'une façon ou d'une autre car elles effectuent des prestations pour leurs collectivités dans des conditions non soumises à compétition,
➔ Obligation d'appel d'offres pour l'éventuelle attribution de contrats à des tiers pour des prestations in house (cf l'arrêt TRAGSA),
➔ Modalités strictes de contrôle des 20% d'activité extérieure (art 12-5 D),
➔ Obligation pour les entités « *in house* » de publier un bilan certifié et une déclaration sur l'honneur du Président de la société et une certification indépendante concernant l'activité des dites entités,
➔ Obligation par la Commission de réaliser un benchmark national et international des dites données précédentes avec publication annuelle au Parlement,
➔ Sanctions monétaires des dépassements ou fausses déclarations et suspension de la faculté de participer aux appels d'offres extérieurs.

Contrat global et performance énergétique

L'Europe et les États membres s'efforcent de mettre en place une **filière industrielle performante de la rénovation énergétique.** Les entreprises générales jouent un rôle majeur dans cette politique européenne car leur vision globale et leur action d'ensemble permet d'obtenir un résultat global auquel des professions isolées ne peuvent parvenir.
Les engagements de performance que les entreprises générales prennent notamment dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE), trouvent leur véhicule juridique le plus approprié dans les marchés globaux, conception réalisation ou ces contrats accompagnés d'une période de maintenance (Crem en France). En effet, un engagement de performance ne peut trouver une réalité technique et économique que dans le cadre d'un ouvrage complet appréhendé globalement sur le plan de l'offre et de l'exécution du contrat.
Or la volonté de quelques organisations professionnelles européennes (EBC notamment) de renforcer le principe de l'allotissement dans les droits nationaux risque de remettre en cause la mise en œuvre de **la transition énergétique** dont l'une des caractéristiques, forte et indispensable à sa réussite, est **l'engagement des opérateurs économiques sur la performance globale réelle.**

Le droit européen actuel est scindé en deux :
➔ un début de droit de la performance énergétique qui implique cette unité contractuelle forte et
➔ un droit des marchés qui ignore la performance énergétique et les contrats globaux et tient en respect les contrats clé en main par la mesure très préjudiciable de l'allotissement.
Il est très important pour l'avenir des entreprises générales que les modes de dévolution de contrats publics :



➔ ne remettent pas en cause les approches globales, au risque de casser une dynamique économique qui commence à prendre forme sur la gestion de la performance énergétique,
➔ fassent clairement une place à toutes les formes de contrats issues des traditions nationales sans privilégier les approches favorables à certains types d'entreprises (PME) qui ne représentent qu'une fraction de la production de BTP.

Le droit européen doit se réunifier et être clair : les entreprises générales ne peuvent pas admettre que le droit de la concurrence dise une chose directement différente pour le droit des marchés et que ce dernier ne prenne pas en compte la problématique de la performance énergétique qui est une politique européenne.

Secret des affaires et appels d'offres

Le Forum européen a rencontré l'eurodéputée Constance Le Grip, rapporteure de la future directive sur la protection du secret d'affaires, pour la sensibiliser à l'impact de ce nouveau droit dans les appels d'offres de marchés publics. Il a obtenu satisfaction puisque son rapport a été adopté par la commission juridique. Cette directive est en cours d'adoption définitive.

Dans ce rapport, l'amendement numéro 5, qui ajoute un considérant 10 bis, est particulièrement intéressant pour nous : « (10 bis) *La présente directive est sans préjudice des réglementations nationales et de l'Union autorisant ou requérant l'obtention, l'utilisation et la divulgation de secrets d'affaires, ainsi que de l'action des autorités administratives et judiciaires dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Elle n'exempte toutefois pas les autorités publiques des obligations de confidentialité auxquelles elles sont soumises à l'égard des informations transmises par les détenteurs de secrets d'affaires, que ces obligations soient définies dans le droit national ou le droit de l'Union. Cela concerne, entre autres, les obligations de confidentialité des informations transmises aux pouvoirs adjudicateurs dans le cadre de la passation de marchés, telles qu'énoncées par exemple à l'article 28 de la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil1 bis, à l'article 21 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil 1 ter ou encore l'article 39 de la directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil 1 quater.* »

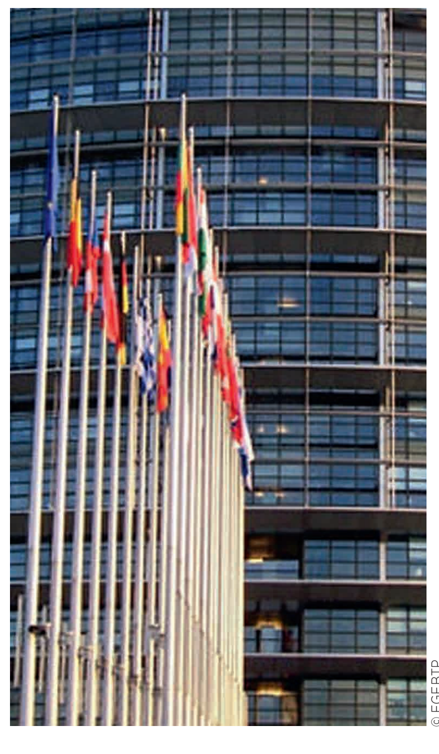
Relance de l'activité du Forum

Le Forum a été créé en 1992 avec pour objet de représenter et défendre les intérêts des entreprises générales en Europe dans le cadre des négociations informelles qu'imposent la mise au point des textes législatifs proposés par la Commission européenne ainsi que leur rédaction et adoption définitives par le Parlement européen et le Conseil.
Durant toutes ces années, des rencontres de Présidents ont alterné avec des travaux et des démarches effectuées par les

permanents des organisations fondatrices. Aujourd'hui se réunissent régulièrement les représentants des entreprises générales de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, parfois rejoints par ceux d'Espagne ou de Finlande.

Bien que sans forme sociale, le Forum a toujours été reçu et écouté es-qualité par la Commission européenne – du Commissaire à l'administrateur – par les membres du Parlement européen ou du Comité économique et social européen, et considéré de ce fait comme un interlocuteur pertinent.

Ceci a notamment produit des résultats positifs dans la réglementation des marchés publics en 2004, en matière de PPP, de concessions et en général dans tous les projets de texte initiés par la Commission européenne.


© EGF.BTP

Un premier constat s'impose : ce que le Forum promeut, aucune autre organisation n'est en capacité et n'a la volonté de le faire, notamment par exemple pour ce qui concerne

➔ La défense des contrats globaux face à l'allotissement,
➔ La défense des contrats complexes,
➔ La défense contre le « *in house* » et les distorsions de concurrence « public-privé ».

La représentation des grandes entreprises, via les fédérations nationales, au sein de la fédération de l'Industrie européenne de la construction (FIEC) ne peut nous satisfaire pleinement dans la mesure où celle-ci représente, par nature, les entreprises de toutes tailles. C'est bien d'ailleurs cette constatation qui avait présidé en son temps à la création du Forum. D'ailleurs, des associations européennes de PME et TPE du BTP existent et opèrent de façon très structurée et efficace à Bruxelles, avec des positions très éloignées voire parfois en totale opposition avec celles des entreprises générales.
Les modes de décisions au niveau européen sont devenus plus complexes, s'intégrant aux côtés de dispositions techniques des points de vue de plus en plus politiques qui nécessitent bien sûr un suivi, mais plus encore une anticipation et donc une plus grande présence auprès des décideurs publics et une approche différente des institutions en cause.
L'intérêt commun des entreprises générales européennes nécessite d'affirmer une présence et des positions communes plus nettes, plus visibles, plus permanentes pour protéger et défendre leurs intérêts et leur avenir. Au-delà d'une stratégie de défense des intérêts des entreprises générales quand ceux-ci apparaissent menacés, le Forum doit affirmer son rôle de force de réflexions et de propositions eu égard à son poids économique et social et asseoir ainsi sa légitimité vis-à-vis des institutions européennes. Cela suppose que les responsables des entreprises concernées :

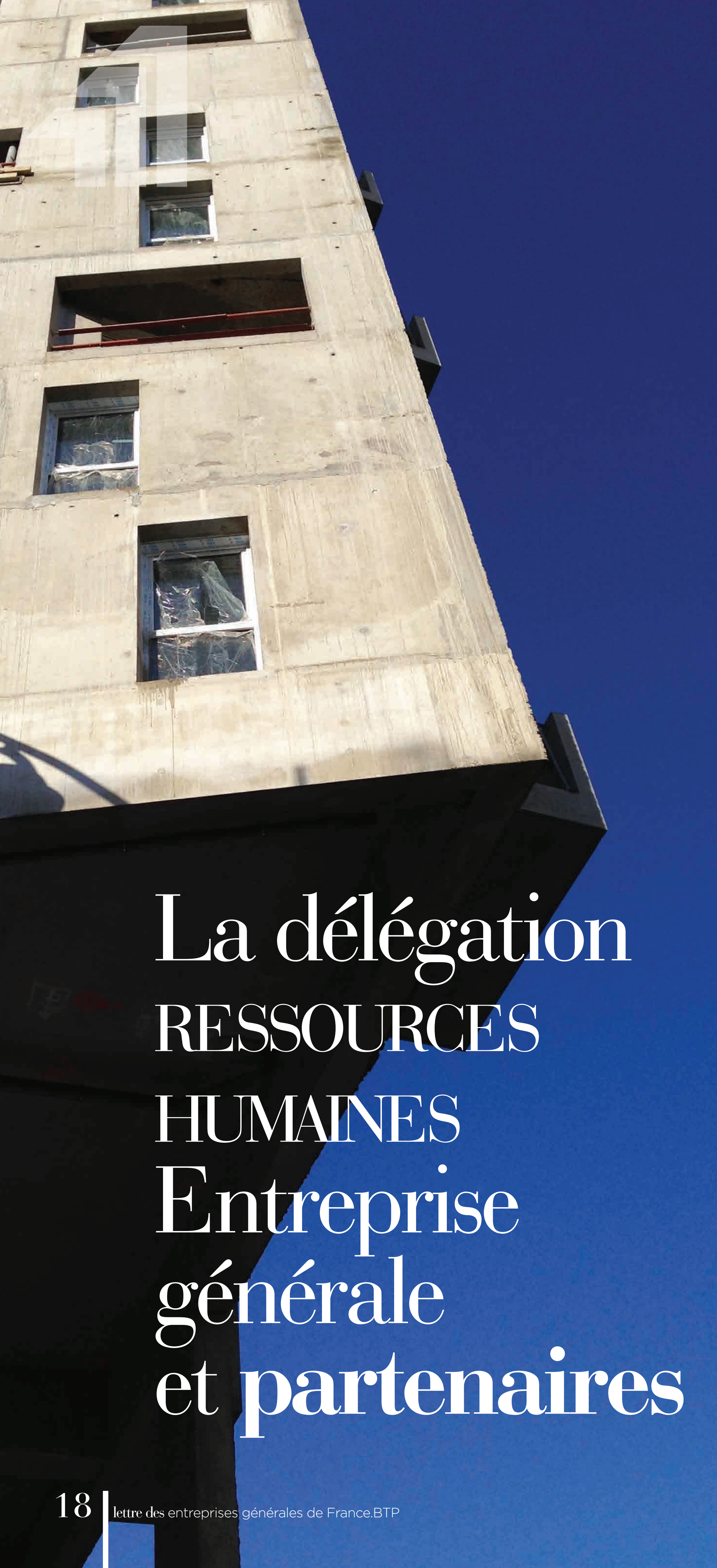
➔ se sentent directement impliqués et s'investissent personnellement dans les réunions à fréquence espacée,
➔ apportent une assistance plus concrète et visible au Forum quand celui-ci agit auprès des institutions européennes (rencontres avec les commissaires ou les députés européens, prises de position commune forte par la rédaction de documents publics, articles et tribunes dans la presse, rencontre annuelle des entreprises générales avec les décideurs européens…)

Car un second constat s'impose : l'avenir des entreprises générales est en jeu.
Il suffit de se pencher sur les directives de 2014 pour en être convaincus et bien qu'elles représentent un million d'emplois en Europe et un chiffre d'affaires qui se chiffre par milliards d'euros, elles demeurent mal connus des principaux responsables et décideurs communautaires, sinon le plus souvent à travers d'images déformées et défavorables.
Un Forum européen de l'entreprise générale redynamisé pour être plus présent, plus proactif dans le débat européen est aujourd'hui une nécessité absolue pour que les spécificités des entreprises générales soient enfin mieux prises en compte.


© EGF.BTP

contact EGF.BTP

Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74



La délégation RESSOURCES HUMAINES Entreprise générale et partenaires

La délégation Ressources humaines Entreprise générale et partenaires a été présidée par Philippe Fabié (Bouygues Construction) jusqu'en mars 2015.

Elle comprend trois commissions :

- commission **Développement ressources humaines**
- commission **Prévention, Santé, Sécurité**
- commission **mastère Entreprise générale.**

En chapeau de ces différentes commissions, il a été mis en place **un comité stratégique Ressources humaines** représentatif des adhérents d'EGF.BTP et composé autant d'opérationnels que de spécialistes des ressources humaines.

L'objectif d'ensemble de la délégation est d'identifier les sujets d'intérêt général qui ont du sens par rapport à une communication extérieure sur la valorisation des entreprises générales et qui peuvent être mis en avant en termes d'action syndicale. La dimension partenaires au sens large des entreprises générales (intérim, sous-traitants, fournisseurs...) est dans la mesure du possible intégrée aux réflexions.

La délégation mène par ailleurs sur des sujets récurrents ou ponctuels concernant les entreprises générales (formation, clauses sociales, prévention..) les actions nécessaires de lobbying en vue de préserver les intérêts des adhérents d'EGF.BTP.

contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

Comité stratégique **ressources humaines, entreprise générale et partenaires**

Les missions du comité stratégique qui chapeaute les trois commissions de la délégation sont :

- établir la feuille de route de la délégation et de ses composantes,
- assurer le suivi et la validation des travaux de la délégation.

Pacte social et sociétal des entreprises générales de BTP

Ce Pacte a été annoncé officiellement par le président Gostoli lors de l'assemblée générale du syndicat en juin 2013.
La démarche initiée a pour but de faire changer l'image de nos entreprises dans l'esprit des politiques et des maîtres d'ouvrage, en montrant :

- que les entreprises générales sont des acteurs clés du développement économique et social des territoires dans lesquels elles sont implantées,
- qu'elles concilient totalement recherche de performance économique et réponse concrète et dynamique aux grands enjeux sociaux et sociétaux.

Le Pacte comprend deux volets :

- à partir d'une enquête réalisée auprès des adhérents d'EGF.BTP, il dresse le bilan des avancées exemplaires affichées par les entreprises générales dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la sécurité ou encore de l'insertion,
- il identifie également cinq engagements forts et citoyens que les entreprises d'EGF.BTP assurent respecter à deux ans, pourvu que leur activité se maintienne, et qui répondent à des attentes fortes des clients et de l'ensemble des parties prenantes.

Au cours des années 2013-2014, le Pacte a constitué un thème majeur de communication du syndicat, notamment au niveau de ses délégations régionales.

Une enquête de suivi du Pacte a été lancée auprès des adhérents d'EGF.BTP, à la mi-2014, afin d'actualiser les données recensées en 2013, qui portaient sur l'exercice 2012, et récupérer quelques indications sur la mise en œuvre des engagements pris dans le Pacte.
Elle a indiqué qu'en 2013 les entreprises avaient honoré tous leurs engagements et poursuivi leur politique exemplaire de progrès social et ce, en dépit d'un environnement de plus en plus difficile et d'une activité stagnante.



Un nouveau bilan, à deux ans, vient d'être réalisé. Il témoigne de l'aggravation du contexte économique des entreprises et de leur impossibilité en 2014 de préserver l'ensemble de leurs objectifs sociaux.

Mais il démontre aussi que, malgré ce décrochage, les entreprises générales continuent d'afficher un niveau très élevé de performances sociales et sociétales.

C'est le message que les entreprises d'EGF.BTP s'efforcent de relayer très largement auprès des donneurs d'ordre dans leurs argumentaires en faveur de la relance de l'investissement BTP.



contacts EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

Développement ressources humaines

Formation initiale et continue



Le groupe Formation initiale et continue est présidée par Régis **Pettier** (Rabot Dutilleul).

Les missions de ce groupe sont :

- position sur les négociations formation interprofessionnelles et de branche BTP,
- lobbying sur le dispositif de gestion de la formation continue dans le BTP,
- lobbying sur les diplômes de l'Éducation nationale, les titres du ministère du Travail et de la branche BTP,
- actions sur les outils d'ingénierie de la formation, recherche-développement.

Au cours de l'année écoulée, le groupe Formation d'EGF.BTP s'est essentiellement mobilisé sur la mise en œuvre de la réforme professionnelle et son impact important sur les entreprises.

Réforme de la formation professionnelle

La loi du 5 mars 2014 conduit à une évolution structurelle et profonde du système de formation professionnelle. Les partenaires sociaux ont voulu créer un nouvel état d'esprit favorable à l'investissement formation et à la responsabilisation des entreprises, en matière de développement des compétences de leurs collaborateurs.

Sur le terrain, cependant, la réforme reste difficile à appréhender par les entreprises, en raison de sa complexité technique et de la nécessaire rupture avec les habitudes du passé qu'elle impose.

De plus, au fil de la parution des décrets d'application, les pouvoirs publics ont imposé toute une série de mesures venant rigidifier le système et limiter la liberté d'action des entreprises. Il en résulte aujourd'hui un attentisme généralisé des entreprises et une baisse de leurs actions de formation.

Ce qui a changé au 1er janvier 2015 pour les entreprises

- Contribution des entreprises
Création d'une cotisation unique de 1 % de la masse salariale en remplacement de l'obligation légale de 1,6 % de la MS.
Dans le BTP, prélèvement d'une partie de ce 1 % pour financer l'apprentissage : 0,30 % pour le bâtiment et 0,22 % pour les TP.

- Création du Compte personnel de formation (CPF) en substitution au Droit individuel à la formation
Ouvert pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les apprentis avec un maximum de 150 heures.
Financement dédié de 0,2 % de la MS inclus dans la cotisation formation unique de 1 %
Choix stratégique à opérer par l'entreprise, en fonction de sa politique de formation, de gérer en interne le CPF ou d'en confier la gestion à l'OPCA de branche.

- Possibilité de versements volontaires des entreprises à un OPCA en échange de services spécifiques

- Entretien professionnel obligatoire tous les deux ans pour tous les salariés et bilan d'étape tous les six ans

Une pénalité financière est demandée aux employeurs de 50 salariés et plus ne respectant pas cette obligation.


© sculpies - Fotolia


© EGF.BTP

Dans le BTP, la situation est d'autant plus compliquée qu'il n'y a pas de convergence de vues entre tous les acteurs patronaux et syndicaux en charge de la politique formation de la branche, ce qui a conduit au cours des derniers mois à des négociations particulièrement tendues et finalement sans résultat.
Par ailleurs, l'OPCA de branche (Constructys et son réseau) pris dans la spirale de la forte baisse des fonds collectés, et en conséquence de ses moyens de fonctionnement, n'a pas toujours été en mesure d'assurer aux entreprises, avec la sérénité nécessaire, l'information et le conseil les plus adaptés.
Dans ce contexte tourmenté, EGF.BTP qui siège au conseil d'administration de Constructys et de ses conseils de sections professionnelles a mené toute une série d'actions au bénéfice de ses adhérents.
Notamment :

- ➜ soutien pédagogique appuyé pour aider les entreprises à appréhender la réforme et les négociations BTP
- ➜ lobbying permanent auprès des différentes parties prenantes afin de faire valoir les intérêts spécifiques des entreprises d'EGF.BTP
- ➜ travail au sein du groupe Formation sur les avantages-inconvénients de l'externalisation du CPF et sur les listes de formations éligibles
- ➜ obtention pour les entreprises de 300 salariés et plus de l'exonération de toute cotisation conventionnelle supplémentaire
- ➜ contribution active à la création du dispositif de versement volontaire dans le BTP.

Les principaux enjeux à venir pour le BTP concerne :

- ➜ la redéfinition des stratégies de formation dans les entreprises
- ➜ l'élargissement impératif des catégories de formations imputables au CPF, afin de permettre aux salariés et aux entreprises d'utiliser efficacement ce nouveau dispositif
- ➜ l'adaptation de Constructys en termes de moyens et d'offre de services à la nouvelle donne.

Plan prévisionnel de formation au BIM

La délégation Entreprise générale d'EGF.BTP a jugé impérative et urgente la formation au BIM de cadres et techniciens dans les entreprises générales. Elle a sollicité le groupe Formation pour concevoir un plan prévisionnel de formation et définir les référentiels de formations adaptés.
Un groupe de travail est en voie de constitution.

Actualisation du BTS géomètre-topographe

EGF.BTP a désigné un professionnel pour participer aux travaux de la commission professionnelle consultative du ministère de l'Éducation nationale en charge de la remise à plat du diplôme.

Il est important d'être présent pour faire valoir les besoins des entreprises, notamment en lien avec le BIM.

Insertion et clauses sociales



Le groupe Insertion et clauses sociales est présidée par Fabrice **Thierry** (Bouygues Bâtiment Île-de-France).

Les missions du groupe sont :
- lobbying sur l'aménagement des clauses sociales,
- valorisation des atouts spécifiques de l'entreprise générale.

Groupe EGF.BTP

En liaison avec le Pacte social d'EGF.BTP, il est prévu de produire un document de valorisation des actions des entreprises en rassemblant des données quantitatives sur les heures d'insertion, des fiches sur des opérations exemplaires ainsi que des témoignages de facilitateurs faisant état des « plus » des entreprises générales.

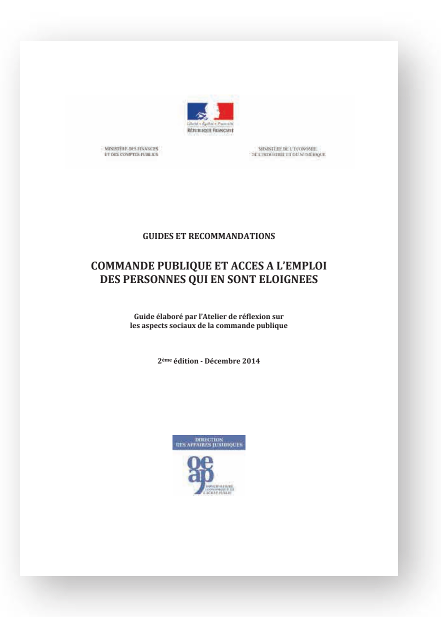
contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

Observatoire économique de l'achat public

Le nouveau guide des clauses sociales à l'intention des acheteurs publics, visant à réactualiser celui de 2010, est paru en décembre 2014.

Une fois encore, le projet de texte valorisait l'allotissement, au détriment du marché unique, en tant que meilleure procédure pour favoriser les démarches d'insertion. EGF.BTP a pu faire prendre en compte les correctifs nécessaires.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

GUIDES ET RECOMMANDATIONS

COMMANDE PUBLIQUE ET ACCES A L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT ELOIGNEES

Guide élaboré par l'Atelier de réflexion sur les aspects sociaux de la commande publique

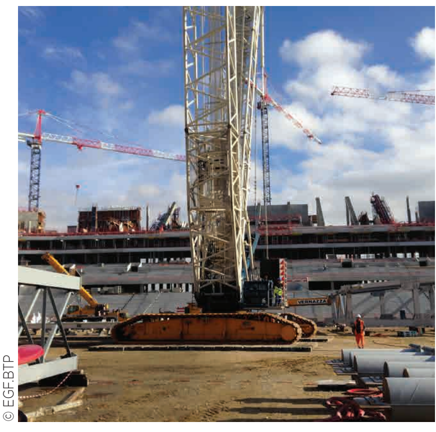
2ème édition - Décembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

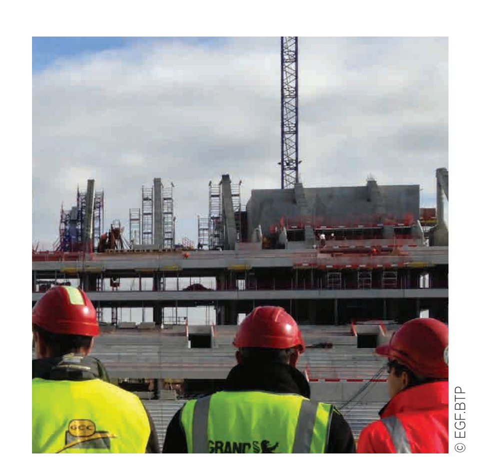
oeap



© EGF.BTP



© EGF.BTP



© EGF.BTP

Prévention, santé, sécurité



La commission Prévention, Santé, Sécurité est présidée par Fabrice **Thierry** (Bouygues Bâtiment Île-de-France).

Les missions de cette commission sont :
- lobbying sur les réglementations sécurité,
- actions collectives de prévention des risques,
- concours sécurité.

Compte personnel de prévention de la pénibilité

La mobilisation de la profession se poursuit en faveur de la mise en place d'importantes et indispensables mesures de simplification.
À la demande de la FNTP, le syndicat a listé pour les familles d'emploi le concernant, les possibilités ou non de traçabilité individuelle de l'exposition des salariés en fonction de chacun des seuils réglementaires.
La FFB demande pour sa part le rétablissement d'un filtre médical pour certains facteurs de risque, ce qui libèrerait l'entreprise de l'évaluation individuelle de l'exposition des salariés et rendrait sans objet la fiche pénibilité.

Cahier des charges « prévention des chutes de hauteur » de la CNAMTS

La CNAMTS souhaiterait imposer aux maîtres d'ouvrage un lot « logistique » unique, optimisant les systèmes de prévention-sécurité du chantier et qui ferait partie intégrante du dossier de consultation dans tous les appels d'offre publics.
Au-delà des échafaudages et des moyens de levage seraient traités tous les aspects de la logistique (accès, circulation, aire d'approvisionnement…) et des installations de chantier.
La CNAMTS a associé EGF.BTP à ces travaux.
Cette initiative est intéressante puisqu'elle pourrait contribuer à mettre en valeur, auprès des maîtres d'ouvrage, les atouts des entreprises générales en matière de management global de la sécurité du chantier. En lots séparés, le maître d'ouvrage serait en effet contraint de ventiler ce lot logistique entre les différents corps d'état.
Le cahier des charges de ce lot est en voie de finalisation. Il restera à le faire appliquer par les maîtres d'ouvrage.

Livret d'accueil partenaires sous-traitants

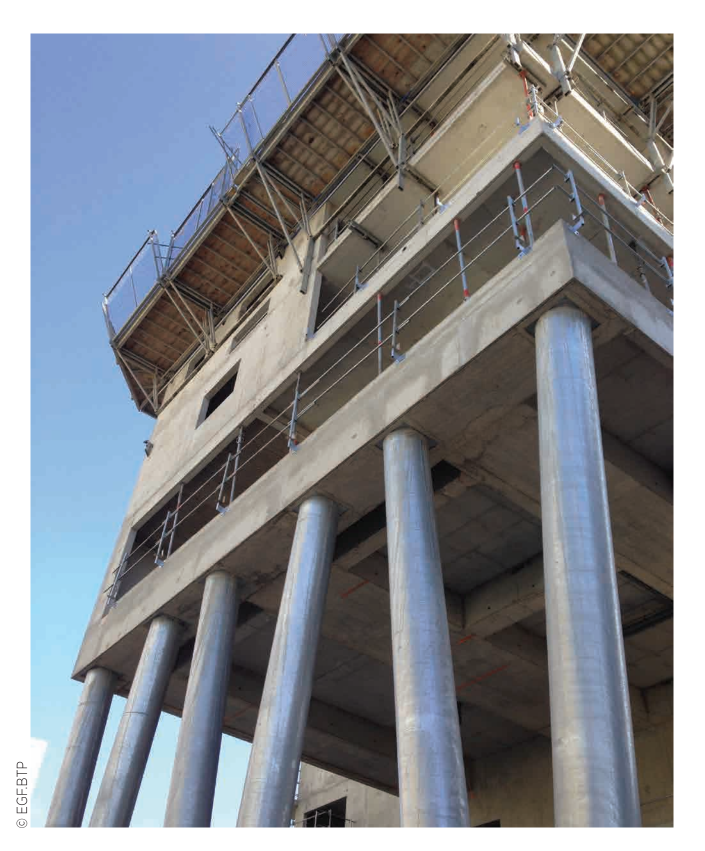
Dans le Pacte social d'EGF.BTP, les entreprises générales s'engagent à associer plus systématiquement leurs partenaires sous-traitants à leur démarche de progrès social, avec une priorité sur les sujets de sécurité et de santé.
Pour dynamiser les démarches existantes, il a été décidé de créer un document d'accueil non contractuel à remettre au sous-traitant par l'entreprise générale.

Il s'agit d'amener le conducteur de travaux à « se mettre au service » du sous-traitant. Le livret d'accueil :
- fait référence au Pacte social d'EGF.BTP,
- présente le chantier et donne des éléments d'information pratiques,
- énonce les règles de vie du chantier et rappelle les procédures type en matière d'évacuation, d'incident ou d'accident,
- et surtout définit les mesures spécifiques d'accompagnement du sous-traitant proposées par l'entreprise générale en matière d'environnement, d'hygiène et sécurité.

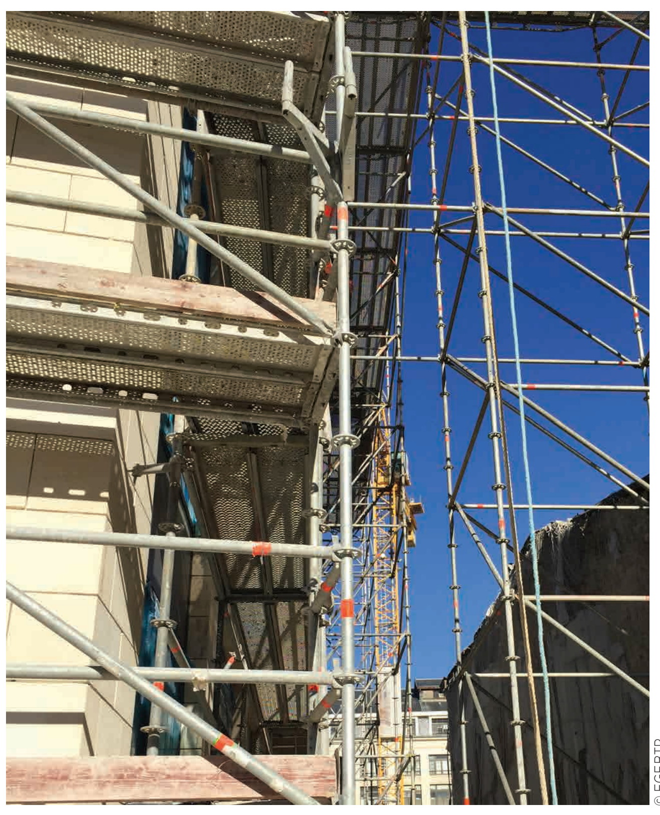
Le document, qui a été communiqué aux entreprises par voie électronique, se compose :
- d'une jaquette sous timbre EGF.BTP sur laquelle l'entreprise est libre d'intégrer son logo
- d'un guide de rédaction des fiches reprenant les thèmes cités plus haut et aidant les Adhérents à produire leurs propres fiches à insérer dans la jaquette pour remise au sous-traitant.



Les entreprises sont invitées à se mobiliser pour faire vivre ce livret d'accueil.



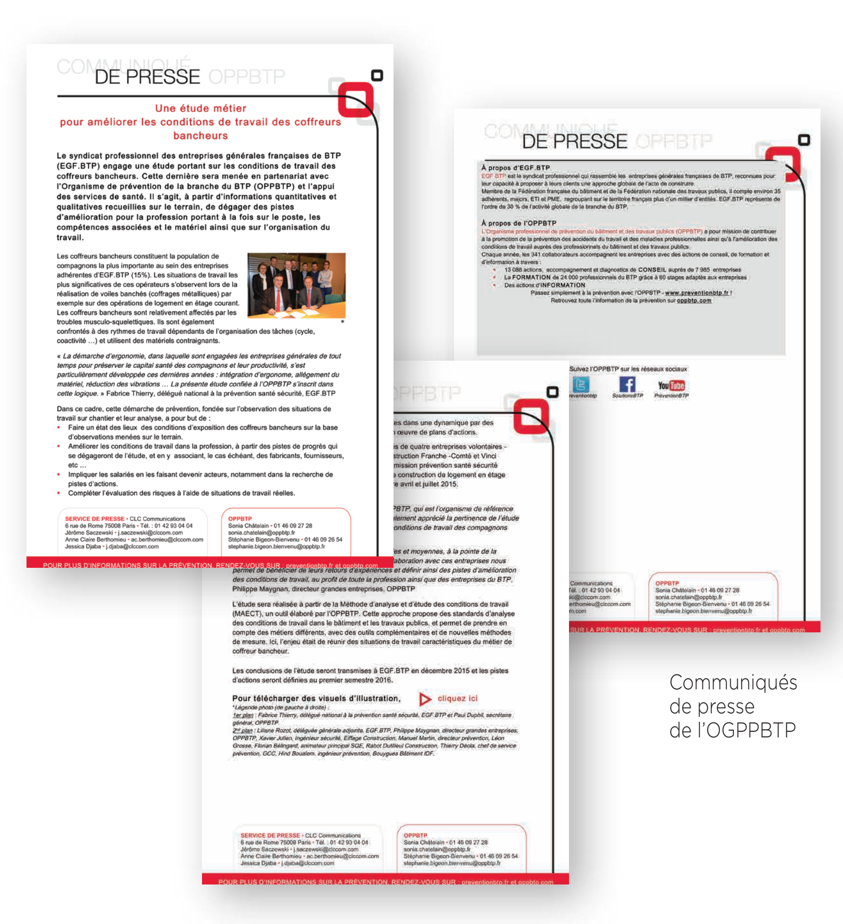
© EGF.BTP



© EGF.BTP

Démarche MAECT sur le poste de coffreur bancheur

La MAECT (Méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail), mise au point par l'OPPBTP, permet aux entreprises d'analyser les situations de travail, en direct sur le chantier, puis de travailler à des pistes d'amélioration.
EGF.BTP a sollicité l'OPPBTP pour réaliser dans ce cadre l'analyse du poste de coffreur-bancheur. Une convention de partenariat a ainsi été conclue en février dernier avec l'OPPBTP.
Il s'agit d'une démarche de prévention. Cette population de compagnons apparaît en effet relativement affectée par les TMS et met en œuvre des matériels contraignants.
Quatre entreprises ont proposé un chantier d'étude situé dans des régions différentes : Léon Grosse en Île-de-France, Rabot Dutilleul dans le Nord, Vinci Construction France en Aquitaine et Eiffage Construction en Franche-Comté.
Les observations porteront sur des équipes de deux salariés pendant deux jours.
La situation de travail retenue est celle de coffreurs bancheurs réalisant des voiles (façade et intérieur) sur des chantiers de construction de logements en étage courant.
Les conclusions de l'étude seront disponibles en fin d'année.
Il reviendra ensuite à la commission Prévention Santé Sécurité (PSS) d'EGF.BTP, avec l'OPPBTP, de proposer des actions à mener en terme d'amélioration des conditions de travail.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE OPPBTP

Une étude métier pour améliorer les conditions de travail des coffreurs bancheurs

Le syndicat professionnel des entreprises générales françaises de BTP (EGF.BTP) engage une étude portant sur les conditions de travail des coffreurs bancheurs. Cette dernière sera menée en partenariat avec l'Organisme de prévention de la branche du BTP (OPPBTP) et l'appui des services de santé. Il s'agit, à partir d'informations quantitatives et qualitatives recueillies sur le terrain, de dégager des pistes d'amélioration pour la profession portant à la fois sur le poste, les compétences associées et le matériel ainsi que sur l'organisation du travail.

Les coffreurs bancheurs constituent la population de compagnons la plus importante au sein des entreprises adhérentes d'EGF.BTP (15%). Les situations de travail les plus significatives de ces opérateurs s'observent lors de la réalisation de voiles banchés (coffrages métalliques) par exemple sur des opérations de logement en étage courant. Les coffreurs bancheurs sont relativement affectés par les troubles musculo-squelettiques. Ils sont également confrontés à des rythmes de travail dépendants de l'organisation des tâches (cycle, coactivité …) et utilisent des matériels contraignants.

« *La démarche d'ergonomie, dans laquelle sont engagées les entreprises générales de tout temps pour préserver le capital santé des compagnons et leur productivité, s'est particulièrement développée ces dernières années : intégration d'ergonome, allégement du matériel, réduction des vibrations … La présente étude confiée à l'OPPBTP s'inscrit dans cette logique.* » Fabrice Thierry, délégué national à la prévention santé sécurité, EGF.BTP

Dans ce cadre, cette démarche de prévention, fondée sur l'observation des situations de travail sur chantier et leur analyse, a pour but de :
- Faire un état des lieux des conditions d'exposition des coffreurs bancheurs sur la base d'observations menées sur le terrain.
- Améliorer les conditions de travail dans la profession, à partir des pistes de progrès qui se dégageront de l'étude, et en y associant, le cas échéant, des fabricants, fournisseurs, etc …
- Impliquer les salariés en les faisant devenir acteurs, notamment dans la recherche de pistes d'actions.
- Compléter l'évaluation des risques à l'aide de situations de travail réelles.

SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Anne Claire Berthomieu • ac.berthomieu@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBTP
Sonia Châtelain • 01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA PRÉVENTION, RENDEZ-VOUS SUR : preventionbtp.fr et oppbtp.com

Communiqués de presse de l'OGPPBTP


Bassin de retenue à Marseille. © Bruno Bronchain

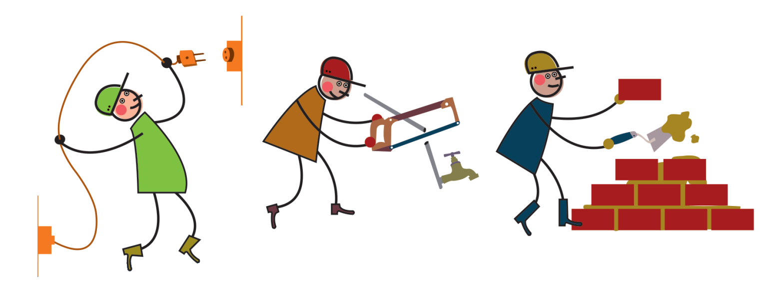
Formation sécurité des intérimaires

Certaines entreprises d'EGF.BTP ont mis en place des dispositifs de formation à la sécurité, en interne ou avec des partenaires extérieurs, afin d'assurer une formation de base à la sécurité pour leurs intérimaires.
La démarche est intéressante mais pour gagner en efficacité, il serait souhaitable que les intérimaires formés par une entreprise ne soient pas contraints de suivre une nouvelle formation à la sécurité, lorsqu'ils sont missionnés dans une autre entreprise.
Cela suppose que :
➜ les formations à la sécurité dispensées aux intérimaires dans une entreprise soient reconnues par toutes les autres entreprises,
➜ les actions suivies par les intérimaires fassent l'objet d'un référencement accessible à toutes les entreprises.

Un groupe de travail a donc été mis en place à EGF.BTP, avec l'ASE et l'OPPBTP, pour :
➜ définir, à partir de ce qui se fait déjà dans les entreprises, le référentiel de formation à la sécurité des intérimaires qui pourrait être commun à toutes les entreprises,
➜ rechercher quel système de traçabilité des formations suivies serait le plus adapté.

Réflexion USH/EGF.BTP sur la réhabilitation en milieu amianté

Comme l'Union sociale pour l'Habitat (USH), les entreprises générales sont pénalisées par des dysfonctionnements liés à la problématique amiante : diagnostics insuffisants, chantiers bloqués, allongement des délais et surcoûts récurrents.
Plusieurs réunions d'échanges se sont tenues au cours des derniers mois entre l'USH et EGF.BTP.
Des pistes de progrès ont été proposées à l'USH concernant notamment la montée en compétences d'une maîtrise d'œuvre spécialisée amiante.
Par ailleurs, l'USH a décidé d'inscrire dans le cadre du plan de recherche et de développement pour le traitement de l'amiante dans le bâtiment, qui bénéficie de subventions du FCAC, une proposition en association avec notamment la FFB, la Capeb et EGF.BTP visant à :
➜ identifier une technologie d'aide à la décision pour les opérations de repérage,
➜ expérimenter des modes opératoires fiabilisés à 0 fibre en intégrant dans le risque amiante la gestion de l'incident.





contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

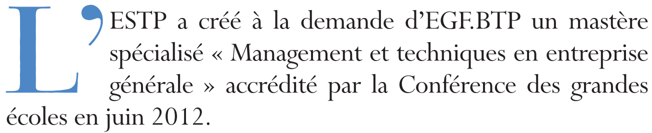
Mastère entreprise générale



La commission mastère entreprise générale est présidée par Alain **Vassal** (ancien Bouygues Construction).

Les missions de cette commission sont :

- coordination pédagogique, choix des formateurs,
- recrutement des stagiaires et organisation des sessions,
- pérennisation et valorisation de la formation.



L'ESTP a créé à la demande d'EGF.BTP un mastère spécialisé « Management et techniques en entreprise générale » accrédité par la Conférence des grandes écoles en juin 2012.

Cette formation vise à apporter aux ingénieurs, en fonction dans l'entreprise ou en formation initiale, une plus grande maîtrise des corps d'état et des techniques nouvelles dans une perspective d'optimisation et de management global de projet, de la conception à la réalisation et en tenant compte du nouveau contexte de la construction durable.

Sont éligibles les publics suivants :

- ingénieur ou master scientifique
- maîtrise ou équivalent + 3 ans d'expérience
- par dérogation sur dossier pour des professionnels confirmés.



La durée de la formation est de 490 heures se répartissant en 14 modules de 35 heures. Le rythme d'alternance est d'une semaine de cours suivie de trois semaines en entreprise.

Le partenariat établi entre EGF.BTP et l'ESTP se traduit par une contribution importante et active des professionnels à l'élaboration et à l'animation du Mastère, ce qui constitue un point fort de la formation.

Tous les retours des stagiaires, comme des entreprises, sont élogieux.

La 3e promotion a démarré en février dernier.

EGF.BTP attache une importance toute particulière à la pérennisation de cette formation.





contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

La délégation technique



La délégation technique est présidée par Laurent **Grall** (Spie batignolles), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation technique s'appuie sur les travaux de trois commissions qui se réunissent quatre fois par an.
Ces travaux s'articulent avec la délégation Entreprise générale pour ce qui relève de la maquette numérique.

Les trois commissions sont :
- **structure,**
- **SAV,**
- **tous corps d'état.**

contacts EGF.BTP

Wilfried **Pillard**
pillard@egfbtp.com
Henry **Thonier**
thonier@egfbtp.com

Structure

Cette commission comprend 22 membres. Ses actions sont menées grâce à la participation active de ces membres dans différentes instances, commissions, groupes de travail.
On regroupe les actions de cette commission en trois grands thèmes :
- normalisation et réglementation technique,
- recherches et études professionnelles collectives,
- communication et diffusion.



La commission technique structure est présidée par Michel **Guérinet** (Eiffage Construction).

Normalisation et réglementation technique

Commission P06A - Bases de calcul des structures

Cette commission est la commission miroir française de l'Eurocode 1 qui est consacré à un sujet d'importance pour les entreprises, à savoir la prise en compte des actions. Cela concerne aussi bien les charges permanentes et d'exploitation que celles dues aux phases provisoires, aux charges accidentelles dont la définition normative méritait bien qu'EGF.BTP s'y intéresse. Ainsi, Édouard Moreau (Bouygues Construction) a pris la présidence de cette commission et EGF.BTP en assure aussi le secrétariat.

L'Eurocode 2 (calcul des structures en béton armé et précontraint)

Au sein de la commission française qui traite de l'Eurocode 2, EGF.BTP suit les travaux en cours qui visent à réviser l'Annexe Nationale dont la sortie est prévue courant 2015. Dès lors une deuxième phase visant à produire la nouvelle génération des Eurocodes va se mettre en place.



© EGF.BTP

Signalons qu'Evelyne Osmani (Eiffage Construction) suit les travaux européens sur la 'robustesse', sujet là-aussi vaste et d'intérêt pour les entreprises générales. En effet, cette donnée de robustesse peut amener à des surcoûts en fonction de l'importance qui lui est donnée. L'important étant de préserver l'aspect contractuel de cette approche.

Actions sur les structures

Dimensionner un ouvrage nécessite avant tout la détermination des charges qui lui seront appliquées et donc la définition des actions. Force est de constater que ces actions couvrent des domaines très variés.
L'Eurocode 1 (le texte normatif européen de référence), définit les principes généraux de calcul et de chargement des structures à construire, et ainsi décomposé en 10 parties : poids volumiques et poids propres, structures exposées au feu, charges de neige, actions du vent, actions thermiques, actions en cours d'exécution, actions accidentelles, actions sur les ponts, actions induites par les grues et les ponts roulants, silos et réservoirs.
En prenant la présidence de la commission miroir française, E. Moreau (Bouygues Construction) positionne EGF.BTP sur les positions françaises défendues et sur leur remontée au CEN lors des séances plénières.

Focus robustesse

La robustesse est une notion qui peut se schématiser comme sur la figure et que l'on appréhende dans l'Eurocode 1-1-7 via les actions accidentelles : actions dont la probabilité d'occurrence est faible mais dont les conséquences peuvent être critiques. Les exemples sont les explosions, les chocs, ...
Là aussi, EGF.BTP avec Évelyne Osmani (Eiffage Construction) est présente au niveau européen en suivant les travaux du WG6 et en militant pour une approche contractuelle.

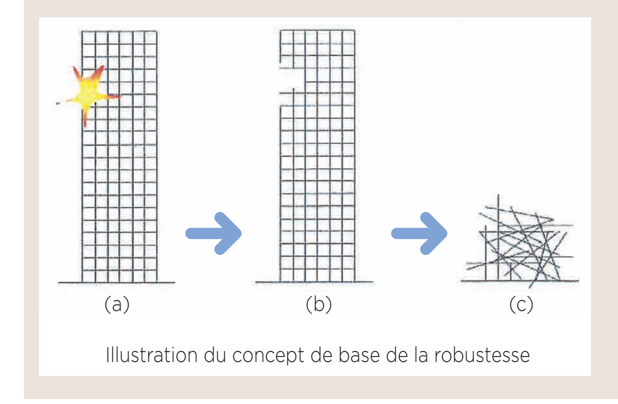
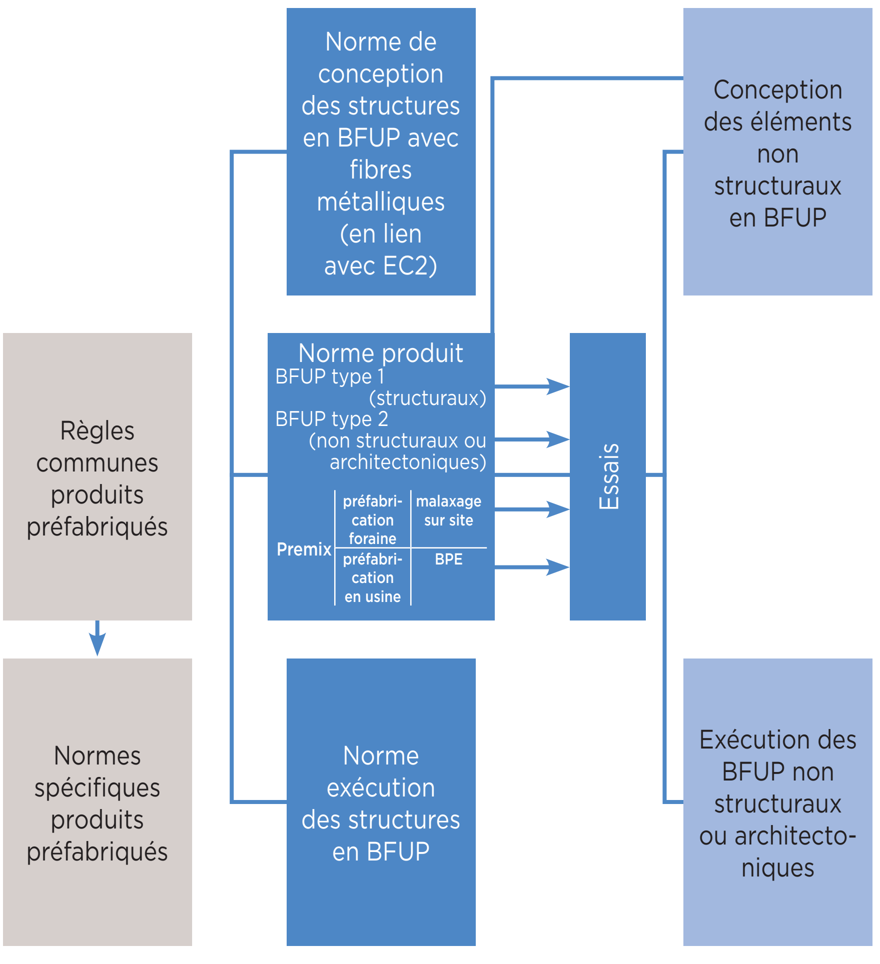


Illustration du concept de base de la robustesse

La norme sur l'exécution des ouvrages en BFUP

Une action forte de normalisation sur les Bétons fibrés à ultra hautes performances (BFUP) s'est engagée au niveau français, visant à produire à terme un triptyque de trois normes couvrant l'ensemble de la réalisation d'un ouvrage en BFUP (matériau, calcul et exécution). C'est EGF.BTP qui assurera la présidence avec Michel Guérinet (Eiffage Construction) et le secrétariat de la partie « exécution ».

Structure de la normalisation des Befup



Note : la conception des structures en BFUP avec fibres non-métalliques n'est pas traitée dans le présent document et doit être traitée comme non traditionnelle.

Recherches et études professionnelles collectives

Complément thèse vibration des bétons

Les travaux de thèse de Guillaume Grampeix ont mis en avant l'effet majeur du paramètre viscosité sur la mise en écoulement du béton et ont donc ainsi repositionné les règles de vibration des bétons en y intégrant les spécificités des bétons modernes, à savoir une adjuvantation plus importante, l'utilisation d'additions modifiant le volume de pâte. Ainsi, les modèles rhéologiques basés sur une approche « granulaire » évoluent.

Un complément d'étude est en cours de réalisation. Il vise à établir une méthode applicable sur chantier permettant d'estimer la viscosité au travers d'un essai au cône d'Abrams renversé.



Pâte de ciment en cours de vibration.

Recommandations sur les prémurs

Cette action menée sous l'égide de l'École française du Béton et regroupant les industriels et les entreprises a permis d'écrire des recommandations sur le béton de remplissage des prémurs. Basée sur diverses configurations (consistances et viscosité), les conditions de coulage (vitesse et hauteur maximales) et leur lien avec la conception (espacement des raidisseurs) ont été explorés. Le texte a été présenté en GS3 afin d'être intégré au futur CPT. Des articles dans les revues Batimétiers, Le complément technique du Moniteur, Béton[s] Magazine sont en cours de rédaction.

Communication et diffusion

Campagne d'information NF EN 206/CN, DTU 21, fascicule 65

Avec la sortie des normes produit et d'exécution sur le béton, EGF.BTP (avec la FNTP et l'UMGO) s'est engagé sur une campagne de communication en partenariat avec le Syndicat national du Béton prêt à l'emploi (SNBPE). La première réunion a eu lieu à Lyon (voir photo ci-contre) devant une soixantaine de personnes. D'autres réunions visant à donner une couverture nationale sont d'ores et déjà programmées sur 2015 (Strasbourg, Bordeaux, Marseille, Lille, Toulouse).



SAV

L'action de cette commission s'articule autour de la thématique de « prévention technique » grâce à un retour d'expérience des différents services SAV des entreprises.
Un travail d'envergure a donc été initié : il vise à toiletter les fiches prévention établies il y a quelques années. Parmi les priorités ce sont celles relatives aux cuisines collectives et aux balcons qui ont fait l'objet des premiers travaux. En particulier, les évolutions réglementaires (accessibilité et RT 2012) ont mis en exergue des points sensibles (infiltration des seuils PMR, mise en œuvre des rupteurs thermiques structuraux). Les fiches mises à jour seront ensuite mises en ligne sur le site www.egfbtp.com et pourront se déployer ponctuellement sous forme de dépliants.



La commission technique « prévention - SAV » est présidée par Jean-Marc **Aubazat** (Bouygues Construction) et comprend une quinzaine de membres.

Tous corps d'état

L'action de cette commission se focalise sur l'apport de l'entreprise générale dans l'approche « tous corps d'état ». En particulier, la gestion des interfaces, et elles sont nombreuses, est un défi au quotidien.
Les travaux ont été menés dans la continuité : recensement des difficultés rencontrées dans la conception et la mise en œuvre des interfaces des corps d'état (façades, structures bois et plâtrerie), échange avec les industriels et les besoins des entreprises en produits aptes à l'usage.



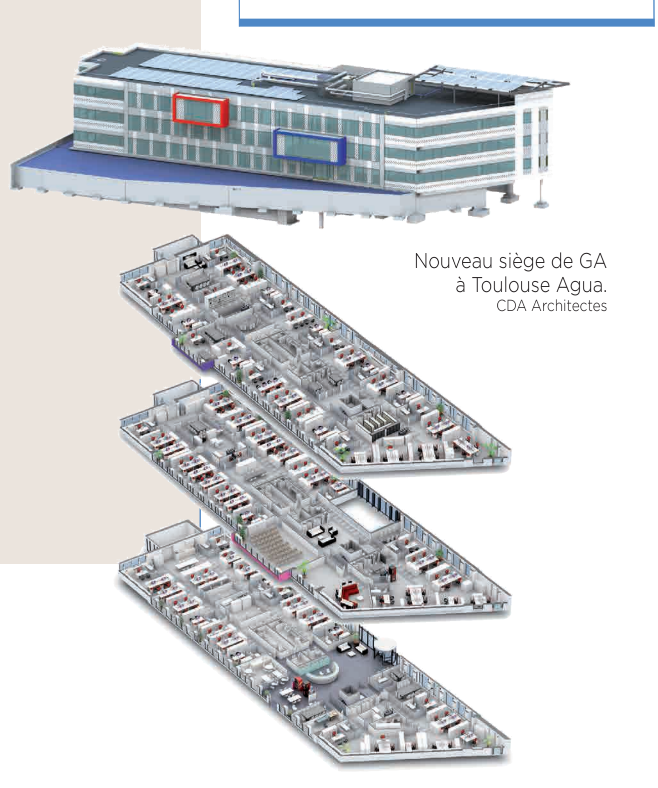
La commission technique, corps d'état est présidée par Jean-Joseph **Savoini** (Vinci Construction France) et comprend une douzaine de membres..

Transition énergétique et maquette numérique

Dimensionner un ouvrage nécessite avant tout la détermination des charges qui lui seront appliquées et donc la définition des actions. Force est de constater que ces actions couvrent des domaines très variés.
L'Eurocode 1 (le texte normatif européen de référence), définit les principes généraux de calcul et de chargement des structures à construire, et ainsi décomposé en 10 parties : poids volumiques et poids propres, structures exposées au feu, charges de neige, actions du vent, actions thermiques, actions en cours d'exécution, actions accidentelles, actions sur les ponts, actions induites par les grues et les ponts roulants, silos et réservoirs.
En prenant la présidence de la commission miroir française, E. Moreau (Bouygues Construction) positionne EGF.BTP sur les positions françaises défendues et sur leur remontée au CEN lors des séances plénières.

contacts EGF.BTP

Wilfried **Pillard**
pillard@egfbtp.com
Henry **Thonier**
thonier@egfbtp.com



Nouveau siège de GA à Toulouse Agua.
CDA Architectes



11

Les délégations régionales

Viaduc sur la Dordogne Tous droits réservés

Les **délégations régionales**, essentielles pour promouvoir les missions du syndicat, restent très actives.
Outre les visites de chantiers, elles sont également de plus en plus nombreuses à publier des lettres d'informations régionales et organiser des manifestations thématiques en vue d'accroître leur visibilité et de multiplier les contacts avec leurs clients et partenaires au niveau local.

Cette année encore, l'attribution des Clés d'or régionales a été l'occasion de développer et d'enrichir ces relations. La qualité des jurys régionaux en témoigne. Plus de 70 dossiers se sont portés candidats, avec des opérations – petites et grandes – en bâtiment comme en travaux publics.

contacts EGF.BTP

Laurence **Francqueville**
francqueville@egfbtp.com • 01 40 69 52 81
Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83
Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74





Nouveau bâtiment pour le Centre hospitalier d'Erstein
S&AA, Rey-Lucquet et associés

Alsace

Dans une conjoncture difficile – le nombre de projets publics comme privés ne cesse de baisser et la concurrence étrangère est rude –, la délégation régionale se mobilise pour rencontrer des élus et donneurs d'ordre de premier plan : communautés urbaines de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, université (plan Campus)… Objectif : échanger sur leurs programmes d'investissement et les sensibiliser, comme leurs confrères de la FRB et FRTP, aux conséquences de la chute des investissements locaux. Pour ce faire, la délégation a élaboré un support de communication indiquant notamment : poids économique des entreprises générales, effectifs et références, informations sur les différents modes de dévolution en entreprise générale.

Notons également que le concours de la Clé d'or a eu lieu pour la première fois depuis 2007, avec un jury de très grande qualité, composé de la Dreal, du directeur de la construction et de l'immobilier de la région Alsace, du président de la FFB Alsace, du président du Conseil régional de l'Ordre des architectes (CROA) et du responsable de la rédaction régionale du Moniteur.



La délégation Alsace est animée par Denis **Trischler** (Eiffage Construction).

Aquitaine



La délégation Aquitaine est animée par Yves **Brussaut** (Spie batignolles).

Yves Brussaut est le nouveau délégué régional depuis l'été 2014. Il succède à Philippe Moulia (Eiffage Construction). Dans un esprit fédérateur, il entend développer les contacts du syndicat à l'échelon local. Une personnalité extérieure est invitée quasiment à chaque réunion de délégation pour échanger sur la réalité du marché et contribuer au lobbying du syndicat. A ainsi été reçu en décembre le président de l'Ordre des architectes, Éric Wirth, avec lequel ont notamment été évoqués les sujets de dévolution des marchés en mode global, du BIM… La délégation prévoit également d'inviter l'Union sociale pour l'habitat, des donneurs d'ordre institutionnels, la Dreal, la Carsat, l'Unice. Elle a également rencontré la direction de Bordeaux Euratlantique pour évoquer leurs projets et échanger sur la logistique de chantier et les problématiques de formation/insertion et le CFA BTP Aquitaine.

Côté visites de chantiers, la délégation s'est rendue sur l'opération de logements et commerces appelé « Îlot Sainte-Catherine » (Redevco et Nexity/GCC) le 10 février. Un succès puisque plus de 100 personnes étaient présentes.

Nouveau Stade de Bordeaux. Architectes : Herzog & de Meuron - Groupe 6 © Philippe Caumes

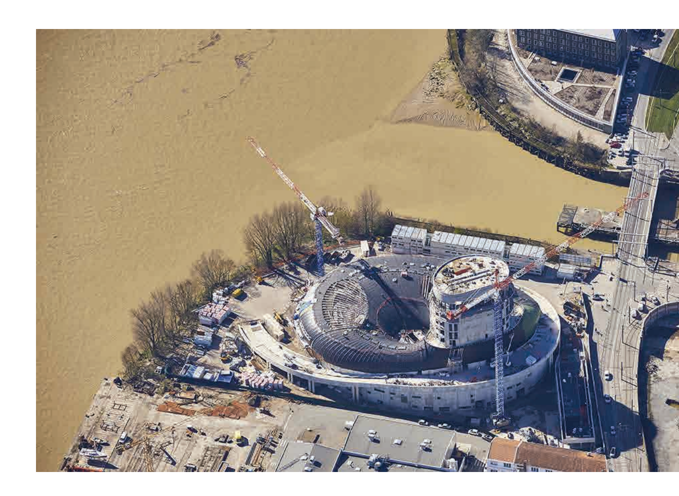


Piscine de la Teste-de-Buch.
Arcos Architecture et Vacheron © F.Poincet@OccitMedia





Cité des Civilisations du Vin © Philippe Caumes



Auvergne

Dans un marché qui s'est beaucoup rétréci et qui se caractérise par la frilosité des maîtres d'ouvrage à l'égard du contrat global, la délégation Auvergne poursuit son lobbying : une fois sur deux, la délégation se réunit sur un chantier avec des clients et maîtres d'œuvre. Elle s'est ainsi rendue récemment sur le chantier de l'Ehpad de Veyre-Monton mené en conception-réalisation par Dumez Auvergne et sur celui du laboratoire Magmas et Volcans, un partenariat public-privé conduit par GCC. Une rencontre est par ailleurs envisagée avec la direction de l'Hôpital de Clermont-Ferrand pour évoquer l'opération GM3.



La délégation Auvergne est animée par Antoine **Francis** (Vinci Construction).



Centre aqualudique de Brioude.
© Vinci Dumez



Centre d'entraînement ASM-Clermont-Ferrand.
Architecte : Denis Ameil © Vinci Dumez

Bourgogne Franche-Comté



Ikea à Clermond-Ferrand.
Architectes : Arte Facto, FR Architecture, Anne Faury
© Vinci Dumez



La délégation Bourgogne est animée par Jacques **Delaine** (Eiffage Construction).

La délégation est en cours de réorganisation. Elle doit redynamiser son activité au cours des prochains mois, dès qu'un nouveau délégué régional aura été désigné en remplacement de Jacques Delaine, qui souhaite mettre fin à son mandat.

Languedoc-Roussillon

Les pressions restent très fortes pour allotir les marchés dans cette région. Quelques CREM et les REM ont pourtant été signés (Centre nautique de Venelles, piscine Louis Blanc) et contrats de conception-réalisation pour des hôpitaux (Alès et Montpellier, voire Perpignan et Nîmes), ainsi qu'une gendarmerie et des logements sociaux (Ganges). Des contacts sont noués avec les SEM d'aménagement notamment pour valoriser auprès d'eux les contrats globaux, ainsi qu'auprès des autorités en charge du Plan Campus.
Par ailleurs, la délégation a rencontré le président de la FRB, Jean-Jacques Planes. EGF.BTP est désormais représenté au bureau de la fédération régionale et est membre du bureau élargi de la FFB 34.
Enfin, une visite de l'Ehpad de Serre Cavalier à Nîmes a eu lieu le 28 mai (GFC).



La délégation Languedoc-Roussillon est animée par Bruno **Leverger** (Fayat).

Île-de-France

Plusieurs personnalités d'EGF.BTP ont été entendues, notamment Alain Vassal, coordonnateur du mastère « Entreprise générale » Xavier Bezançon, délégué général du syndicat, et Christian Cucchiarini sur la réforme des marchés publics en cours et le plan de relance du logement. La délégation va rencontrer Sophie Boissard, directrice générale de SNCF Immobilier et Christian Cléret, directeur général de Poste Immo et président de l'Association des directeurs immobiliers et membre du Conseil de l'immobilier de l'État.

Plusieurs visites de chantiers ont été menées : la Fondation Louis Vuitton (Vinci), le centre R&D d'EDF à Saclay (Spie batignolles/Besix) et la restructuration du Péninsula avenue Kléber (CBC). D'autres sont d'ores et déjà programmées, notamment le siège Société générale à Fontenay.

La délégation entend également engager des échanges avec la FFB au sujet de l'application de la Charte EG/sous-traitants et se mobilise pour contrecarrer les comportements de mauvais payeurs de certains grands clients publics.

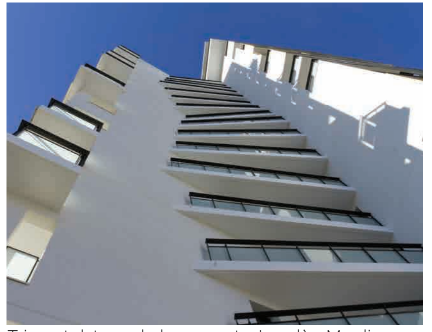
La délégation Île-de-France est animée par Thierry **Barber** (CBC)



Jussieu est Architecture studio Tous droits réservés.



Parc zoologique de Paris - Vincennes.
Architectes : Bernard Tschumi (BTuA), Véronique Descharrières et Bernard Hemery © Laurent Blossier



Tri postal, tour de logements, Issy-lès-Moulineaux.
Architecte : Christophe Cheney © Rebekka Deubner



Centre commercial Beaugrenelle.
Architectes : Valode & Pistre © Laurent Zylberman

Lorraine



La délégation Lorraine est animée par Antoine **Thomazo** (Vinci Construction).

Antoine Thomazo a pris la tête de la délégation, succédant à Jean-Paul Michel (Eiffage Construction).

L'importante manifestation organisée en septembre 2014 a été un franc succès en termes d'affluence. L'opération sera donc renouvelée en septembre 2015, probablement sur le chantier de l'opération du tapis vert à Nancy (montage immobilier) et couplée à une conférence sur le BIM.

Dans une région où la tendance dominante est plutôt au lot séparé, la délégation œuvre à faire évoluer l'image de l'entreprise générale. La délégation a ainsi publié une Lettre d'informations régionales en début d'année (chiffres clés sur l'entreprise générale en Lorraine, opérations exemplaires en conception-réalisation/PPP, informations sur « le pacte social et sociétal, un an après »). Elle renforce en outre sa présence au sein des FRB 54 et 57 et développe un argumentaire objectivant le poids de l'entreprise générale dans la région pour aller à la rencontre des élus et de leurs directions des services : SEM, villes et agglomérations de Metz et Nancy, conseils généraux.



ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP

L'écho des chantiers / LETTRE EGF BTP – janvier 2015

Chantier en cours : la requalification du foyer bergamote à NANCY rue Gabriel Mouilleron pour **ICF HABITAT NORD-EST**

Il s'agit de la rénovation totale des 142 chambres et parties communes du foyer bergamote. Ajout d'un WC et d'une kitchenette dans les chambres, réfection des peintures, des plafonds et des sols, changement des portes palières ,remplacement de la plomberie et de l'électricité du bâtiment , ainsi que l'amélioration de l'isolation phonique entre studios par pose de doublage acoustique.

Le montant de l'opération : 2 150 000 € HT
La date de livraison prévue : Le 18 mars 2016
Maître d'oeuvre : **Cabinet DEMANGE**
Entreprise Générale : **EIFFAGE CONSTRUCTION**

Chantier Livré : PPP DU LYCEE LE CHESNOIS A BAINS-LES-BAINS

Le Conseil Régional de Lorraine a signé un contrat de partenariat avec les sociétés **Rabot Dutilleul Partenariats, Rabot Dutilleul Construction, Atlante Gestion et Vinci Facilities**, pour la conception, la construction, le financement et la maintenance du lycée Le Chesnois sur 20 ans d'un coût global de 25,6M€. Le lycée, d'une capacité de 800 élèves s'étend sur 11 500 m² SHON et comporte un internat (170 places), un bâtiment d'enseignement (externat), une demi-pension, des ateliers, des terrains de sport et une demeure du XIXe siècle réhabilitée. L'architecture, contemporaine, reste en lien avec l'environnement forestier des Vosges tout en demeurant très attentive à la bonne fonctionnalité du site et des ouvrages. C'est un projet HQE et BBC.

L'opération s'est déroulée en 10 mois d'études suivies de 41 mois de chantier en 4 phases avec maintien de l'activité.

Un partenariat fiable : respect rigoureux des coûts et des délais, adaptation aux ouvrages existants, réactivité et prise en compte des modifications. Information transparente du Maître d'Ouvrage par un rapport mensuel complet. Prise en compte des spécificités liées à la réalisation de l'ouvrage dans un lycée en activité.

Superficie : 13 232 m² shon
Coût : 20 278 314 €HT
Maîtrise d'œuvre : **TOA / Ingérop / OASIIS / FACEO**

La sous-traitance dans un esprit de partenariat : de la négociation au décompte final, des échanges contractuels et techniques efficaces et confiants dans l'intérêt de chacun et de la qualité de l'ouvrage

Succès en termes de sécurité :
Zéro accident pour Rabot Dutilleul Construction et ses sous-traitants. Un livret d'accueil pour tous. Des 1/4H sécurité et environnement deux fois par mois. Un recueil des codes (circulations, levages, stockage, signalétique...) pour un chantier en sécurité. L'application de la Charte de respect de l'environnement de chantier.

Lycée J.Hanzelet à Pont-à-Mousson.
Architectes : Laroche & Jard associés

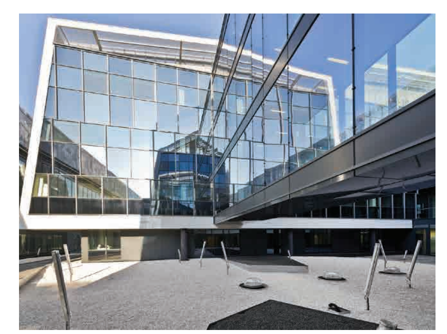


Midi-Pyrénées

Franck Ribière succède à Christian Van de Walle (GA) à la tête de la délégation régionale.
Comme les années précédentes, la délégation était partenaire aux Rencontres régionales de l'ingénierie fin février et y tenait un stand.
Plusieurs visites ont été organisées depuis le printemps 2014: le groupe scolaire de Colomiers et Le Mirail. Une autre sur le chantier Airbus aura lieu en septembre avec plus de 200 clients attendus.
Elle poursuit son action de lobbying en rédigeant une Lettre d'informations régionales à paraître ce printemps et un colloque sur la conception-réalisation.



La délégation Midi-Pyrénées est animée par Franck **Ribière** (Eiffage Construction).



Inserm à Toulouse.
ViB architecture, Duffau &Associés © Thierry Schneider



EGF.BTP aux Rencontres de l'ingénierie à Toulouse.
© David Becus, photographe



Théâtre de Condom.
Architectes : Fabre/Speller, Lionel Piquard © Thierry Schneider

Normandie

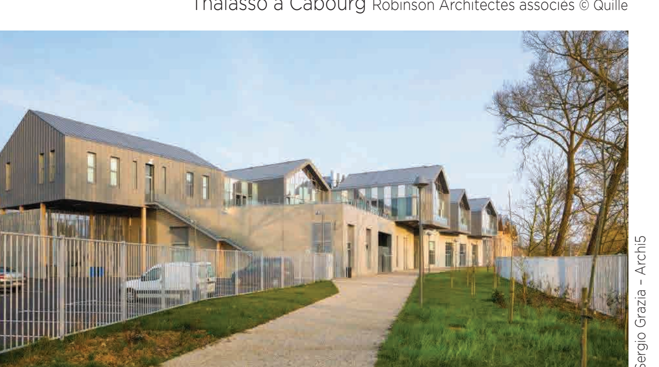
Jean-Marc Le Mouellic succède à Éric Haineville (Spie batignolles).
La délégation décentralise autant que possible ses réunions sur les chantiers. Ainsi, plusieurs opérations ont été visitées : « Le volcan » au Havre (Gagneraud), la Bibliothèque multimedia et Palais(Zanello) de justice de Caen (Vinci), un CPE à Oissel (Eiffage Construction).
La délégation rencontre la société ALG au sujet de l'Attestation légale et projette une action de lobbying auprès du député Guillaume Bachelay afin d'échanger sur les modes de dévolution en marchés publics et de le sensibiliser à l'Entreprise générale.
Elle prépare une Lettre d'informations régionales à l'issue des résultats du concours des Clés d'or, afin de mettre en avant quelques opérations récentes.
La délégation prend contact avec la Dreal et la Région afin de participer aux travaux du Plan Bâtiment durable régional.



Thalasso à Cabourg Robinson Architectes associés © Quille



La délégation Normandie est animée par Jean-Marc **Le Mouellic** (Quille).



Sergio Grazia - Archi5

Lycée, Gisors. ARCHI 5 © Sergio Grazia



Tous droits réservés



Palais de justice de Caen. Architectes : Pierre Champenois - Hauvette Paris © Patrice Lefebvre

Nord-Pas de Calais



La délégation Nord-Pas de Calais est animée par Gilles **Dupont** (Rabot Dutilleul Construction).



Boulogne sur Mer - Terrasses de la Falaise à Boulogne-sur-Mer.
Boyeldieu Dehaene Delannoy et Associés.

La délégation régionale Nord-pas-de-Calais est sans aucun doute la délégation la plus assidue et la plus structurée. Avec de nombreuses actions et résultats à son actif. Ces cinq commissions, auxquelles participent de nombreux collaborateurs des entreprises générales, traitent de sujets tels que le risque amiante, le travail illégal ou le retour d'expériences pour la commission QSSE, l'enquête sur les niveaux de rémunération ou le suivi des clauses d'insertion pour la commission sociale, les relations avec les bailleurs sociaux pour la commission logement, la rédaction d'un fascicule pour réunions de chantier avec la commission inter-entreprises, etc.

Parmi les évènements marquants de l'année, il faut citer le colloque BIM du 17 novembre dernier organisé par la délégation régionale sous la présidence de Bertrand Delcambre, président du conseil de la transition numérique dans le bâtiment, et qui a été un grand succès (150 personnes, vidéo sur le site internet d'EGF.BTP).

Une lettre d'informations régionales a été publiée en début d'année, suite à l'organisation de la cérémonie des vœux très réussie organisée sur le site de Reeflex, résidence étudiante construite en conception-réalisation par Rabot Dutilleul (120 personnes) et rappelant



ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP

LALETTRE
D'INFORMATION DE LA DELEGATION REGIONALE
NORD-PASDECALAIS

#3
FÉVRIER 2015

EDITO

Gilles DUPONT,
Délégué Régional EGF.BTP
Président de Rabot Dutilleul Construction

Quel bilan tirez vous de l'année 2014 ?

2014 fut une année marquée par le recul significatif des investissements publics et privés au niveau national : le volume de la construction de logements a baissé de 10%, le marché des bureaux a chuté de 18% et celui des bâtiments administratifs de 14%. Cette situation a entraîné la suppression de 30 000 emplois pour notre profession. Mais nous retiendrons surtout de 2014, la baisse insupportable de nos prix de vente. Nos entreprises ont souffert et ont dû s'adapter à ce climat économique incertain.

Quelles ont été les actions principales de la Délégation Nord-Pas de Calais ?

Nous avons poursuivi au niveau régional, le travail entrepris par nos commissions en matière de sécurité, de sous-traitance ou encore sur les marchés à procédure adaptée. Des réunions d'échanges sur les procédures de conception-réalisation et de CREM se mettent en place avec l'Ordre des Architectes et nous continuons d'innover avec par exemple l'organisation d'un colloque sur le BIM.
Au niveau national, nos entreprises ont réalisé des avancées exemplaires avec le pacte social et sociétal des entreprises générales et ont pris des engagements forts sur la sécurité, l'emploi des jeunes, la formation, et la lutte contre le travail illégal.

Quel regard portez-vous sur l'année 2015 ?

Interrogations sur le dispositif Pinel, remise en cause des PPP ou des conceptions-réalisations, compte pénibilité, baisse programmée des investissements publics… Nous subissons tous ces incertitudes qui pèsent sur notre profession. Mais les chantiers de rénovation énergétique, celui du logement social, les espoirs portés par l'ANRU 2 et le niveau historiquement bas du coût du crédit sont autant de signaux positifs qui nous donnent quelques raisons de garder confiance. Espérons que les Maîtres d'ouvrage maintiennent leurs investissements et osent les contrats globaux pour que nos entreprises renouent avec la croissance et sauvegardent leurs emplois.

CEREMONIE DES VOEUX 2015 DE VOTRE DELEGATION REGIONALE

Le chantier «Reeflex» accueille les voeux EGF BTP 2015

La cérémonie s'est déroulée le jeudi 8 janvier 2015 sur le chantier Reeflex, un projet de 540 logements pour étudiants construit en conception-réalisation par Rabot Dutilleul Construction avec les interventions successives de :

- Gilles DUPONT, Délégué Régional EGF.BTP et Président de Rabot Dutilleul Construction
- Régis CAILLAU, Vice Président de LMH Maître d'Ouvrage
- Patrice SERNICLAY, Directeur Général des services de l'Université de Lille 1
- Edmond BOYELDIEU, Architecte du Projet

La cérémonie s'est terminée par un coktail qui a permis un échange de voeux entre les participants. Plus d'une centaine d'invités étaient présents.

La lettre d'information de la Délégation Régionale Nord-Pas de Calais - N°3 - Février 2015

aussi le Colloque BIM et les publications de la commission inter-entreprises. Une autre suivra après attribution de la Clé d'or régionale.

La délégation a rencontré le directeur général adjoint du conseil régional, Didier Personne, et décidé à sa demande de rédiger une Charte du bon payeur. Celle-ci est devrait être signée avant l'été. Contrariée par les recours lancés par des architectes contre deux opérations de conception-réalisation, la délégation a reçu le 6 novembre Béatrice Auxent, président de l'Ordre régional, et créé une commission conjointe avec le CROA pour rédiger une charte de bonnes pratiques en amont de la conclusion d'un contrat de conception-réalisation. Celle-ci est en train d'être finalisée. La délégation régionale a également reçu la Carsat et l'OPPBTP pour comprendre la déclinaison régionale de leur convention nationale.

Concernant la mise en œuvre du Plan Bâtiment durable, EGF.BTP a été sollicité par la DREAL pour participer aux groupes de travail dont l'un a été piloté par le délégué régional. Les membres d'EGF.BTP ont apporté leur contribution et participé aux restitutions.





À gauche :
Rééflex à Villeneuve d'Ascq
Architectes : Boyeldieu Dehaene
© Mouton

À droite :
92 logements à Ronchin
Architectes : agence Goulard Brabant Loiez
© Rabot Dutilleul



Le port de Saint-Raphaël. © Eisenlohr



La délégation PACA est animée par Jean-Luc **Aubert** (Eiffage Construction).



PACA

Un groupe de préventeurs très dynamique a été créé en 2014 et s'est réuni à deux reprises. C'est une excellente façon de travailler ce sujet transversal cher à EGF.BTP tout en faisant mieux connaître le syndicat dans nos entreprises.
Rebondissant sur la Charte EG/sous-traitants élaborée au niveau national, un autre groupe de travail a été créé avec des sous-traitants pour trouver des solutions aux problématiques des uns et des autres.
L'intervention du directeur technique d'EGF.BTP, Wilfried Pillard, auprès des directeurs techniques des entreprises membres de la délégation le 12 février pour évoquer les problématiques des prémurs, de l'évolution des normes et de la post-contrainte, a été très appréciée.
La délégation a en outre échangé avec de nombreuses invités tout au long de l'année: Laurent Trocme (président FFBTP 06), Virginie Constantin (Responsable maîtrise d'ouvrage neuf, OPH Cannes et rive droite du Var), Alain Ofcard (directeur de la maîtrise d'ouvrage de Logirem) et Jean-Paul Cassulo (président de l'Ordre régional des architectes). Sans oublier que le syndicat est en lien étroit avec les fédérations du secteur au niveau régional : Délégation Littoral Méditerranée, FRTP 13, FRB 83 et 13.
Il faut ajouter qu'une convention de partenariat avec Polytech a été signée fin avril.
Enfin, la délégation a diffusé une nouvelle Lettre d'informations régionales en avril après celle parue à l'automne 2014.

Pays de Loire



La délégation Pays de Loire est animée par Gwendal **Gautier** (Eiffage Construction).

La délégation a organisé une manifestation qui a réunie près de 150 invités sur le chantier du lycée de l'Ile de Nantes (Sogea Atlantique et ETPO) mi-2014, une opération identique sera réalisée au Musée des beaux-arts à Nantes (Quille) fin juin.
Par ailleurs, elle a rencontré le directeur du CFA et Louis Richard et Jean-Pierre Chateau, respectivement président et secrétaire général de la FRB, avec laquelle les relations sont excellentes. Plusieurs points ont été évoqués avec ce dernier (sous-traitance locale, main d'œuvre en propre, exigences et résultats en termes de sécurité) et les deux organisations ont convenu de se recevoir plus régulièrement.
La signature d'une Charte EG/sous-traitants régionale est programmée.
La délégation prévoit aussi de réunir les bailleurs sociaux en organisant une matinée-débat sur les retours d'expériences des conceptions-réalisations en logement social, au second semestre.



Carré La Fayette à Nantes. Architecte : Enet Delowy © p.labbe@balloide-photo.com

Picardie Champagne-Ardenne

Jérôme Buiron remplace Gérard Devemy (Brezillon) comme délégué régional et représente EGF.BTP au conseil d'administration de la FFB Picardie. La délégation est également présente dans les bureaux départementaux de la FFB.
Plusieurs rencontres et visites de chantiers d'importance dans la région ont été organisées avec des clients et maîtres d'œuvre partenaires.
En décembre, l'entreprise Cari nous a reçus sur le chantier de reconversion de la caserne Colbert en centre-ville de Reims. En février, c'est l'entreprise Sogea qui a fait visiter le chantier de construction du centre commercial du jeu de Paume à Beauvais en présence de nombreux donneurs d'ordres et maitres d'œuvre.



Centre commercial du Jeu de Paume.
Tous droits réservés



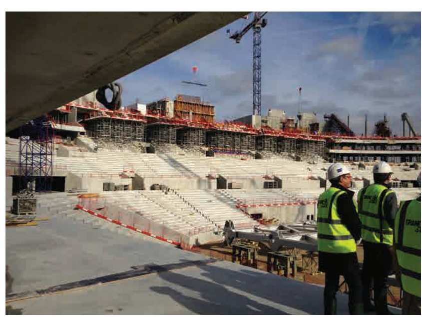
La délégation Picardie Champagne-Ardenne est animée par Jérôme **Buiron** (Nord France Construction).

En juin, nous accueillerons les donneurs d'ordre à Sissonne pour la construction d'un collège.
Il est prévu également de rencontrer des élus locaux et grands donneurs d'ordres afin de promouvoir les contrats globaux.
La délégation entretient des contacts réguliers avec la FFB et est représentée aux bureaux régionaux et départementaux.

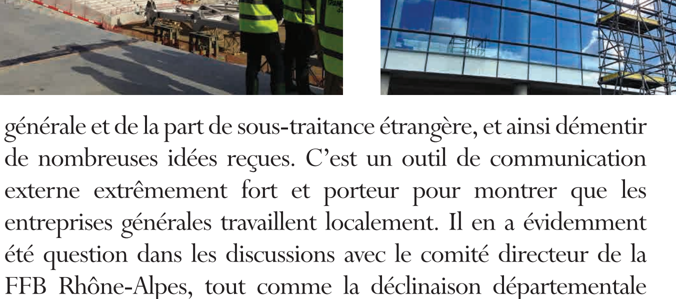
Rhône-Alpes



La délégation Rhône-Alpes est animée par Philippe de **Lamarzelle** (Demathieu Bard).







Stade de Decines.
© EGF.BTP

L'année a été marquée par l'organisation d'une importante et intéressante manifestation le 29 janvier dernier sur la conception-réalisation en logement social, en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat régionale (ARRA). Les bailleurs sociaux ont ainsi pu faire un retour d'expériences en la matière tandis que EGF.BTP et l'ARRA avaient enquêté préalablement pour quantifier et qualifier les réalisations livrées, en cours ou à venir dans la région. Plus de 80 personnes étaient présentes. Les débats ont été filmés et l'ARRA en édite les Actes sur un document informatique qui sera diffusé à l'ensemble des acteurs locaux.
La délégation a en outre largement communiqué en ce début d'année sur son Observatoire de la sous-traitance locale, qui permet de mesurer le poids des donneurs d'ordre en entreprise générale et de la part de sous-traitance étrangère, et ainsi démentir de nombreuses idées reçues. C'est un outil de communication externe extrêmement fort et porteur pour montrer que les entreprises générales travaillent localement. Il en a évidemment été question dans les discussions avec le comité directeur de la FFB Rhône-Alpes, tout comme la déclinaison départementale des chartes et la problématique du travail détaché. Sur ce dernier point, un groupe de travail a été créé par la fédération BTP Rhône, appuyée par un groupe miroir au sein d'EGF.BTP.
EGF.BTP s'est également associé à la mise en œuvre régionale du Plan Bâtiment durable régional, qui a démarré en novembre, en intégrant plusieurs groupes de travail.
Le délégué régional entend par ailleurs réunir des AMO pour les sensibiliser aux risques juridiques encourus par la maîtrise d'ouvrage.
Enfin, plusieurs visites ont été organisées cette année sur le Grand Stade à Décines (Vinci Construction) et la restructuration du garage Citroën (Eiffage Construction Confluences).

Clés d'or 2015



Le syndicat a organisé son 7ème concours des **Clés d'or de l'entreprise générale**, manifestation qui se tient tous les deux ans d'abord en régions puis au niveau national.
Cette année, treize régions y ont participé avec un peu plus de 70 dossiers candidats jugés par des personnalités indépendantes du secteur de la construction (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, entrepreneurs indépendants du syndicat).
Toutes les opérations primées dans ce cadre témoignent, chacune à leur manière, de la performance des entreprises générales en matière de montage d'opérations, de qualité de réalisation, de respect des délais et de sécurité des chantiers, tant dans le neuf que dans la rénovation.
Ce concours est donc une parfaite illustration de la définition de l'entreprise générale que donne la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC), à savoir une « Entreprise dotée d'un savoir-faire dans une des spécialités de la construction qui prend la responsabilité de livrer un ouvrage clé en main, toutes techniques confondues, et pour un budget et dans un délai déterminés ».

contacts EGF.BTP

Laurence **Francqueville**
francqueville@egfbtp.com • 01 40 69 52 81
Xavier **Bezançon**
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

4 critères de jugement

Dans chaque région comme au niveau national, le jury analyse et évalue les dossiers au regard de quatre critères qui sont :

➔ la satisfaction du maître d'ouvrage

➔ la création de valeur par l'ingénierie de l'entreprise générale

➔ l'association exemplaire et la satisfaction des partenaires sous-traitants, de la maîtrise d'œuvre et des autres intervenants

➔ la réalisation des objectifs de performance en développement durable, dont la protection de l'environnement et la sécurité.





© Bruno Levy

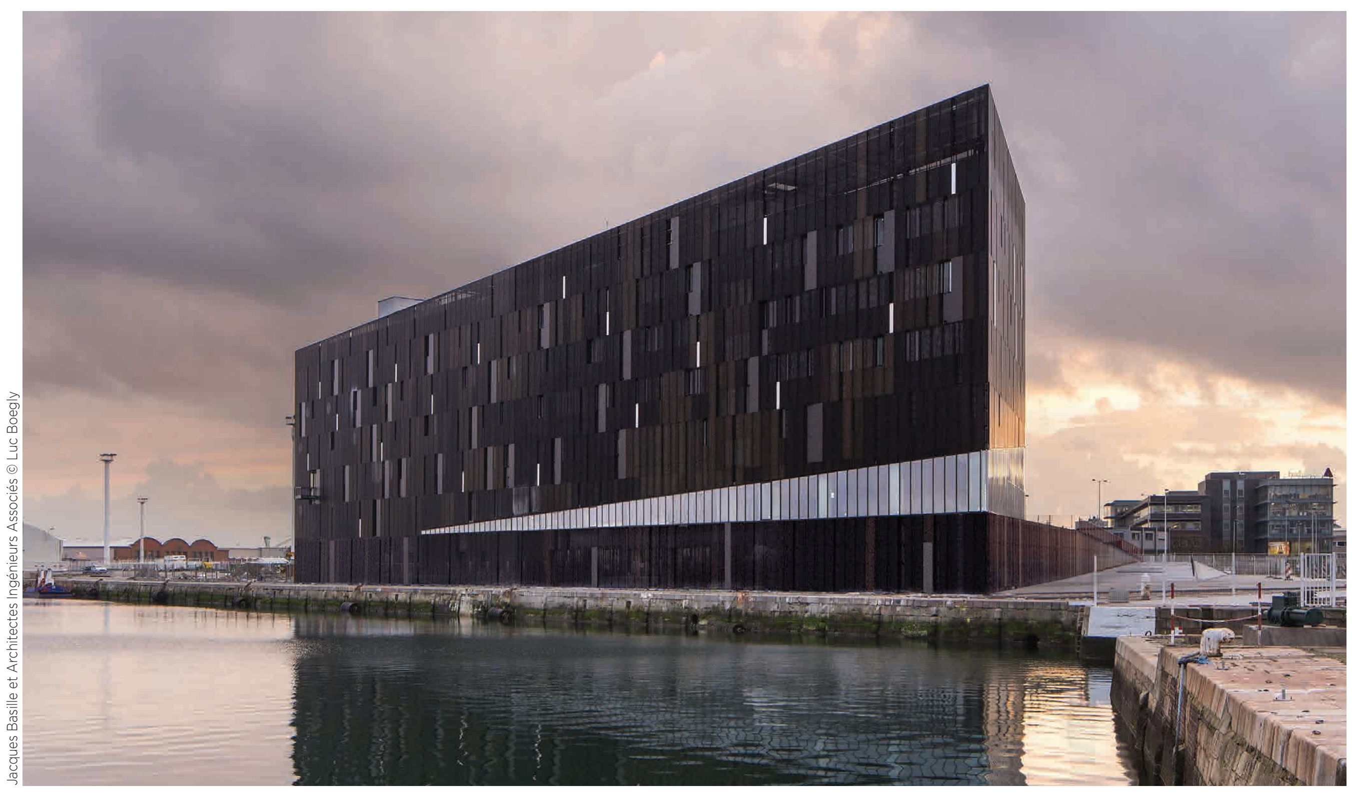
Le jury national des clés d'or était composé de (de gauche à droite) :
Guy Bernfeld, directeur général délégué du Crédit Agricole immobilier
Michel Dalloni, directeur des rédactions du groupe Moniteur
Karine Leverger, déléguée générale de Syntec Ingénierie
Franck Cotton, vice-président de la FFB
Michel Gostoli, président d'EGF.BTP
Philippe Bourges, ingénieur conseil de la CNAMTS
Catherine Jacquot, présidente du Conseil national de l'Ordre des Architectes
Daniel Biard, vice-président de la Fédération nationale des Entreprises sociales pour l'habitat et président du Comité exécutif du groupe Polylogis
Serge Contat, directeur général de la RIVP (bailleur social)

Clé d'or 2015 Demathieu Bard

pour le centre de Biologie intégrative à Illkirch



Celnikier & Grabli Architectes
Tous droits réservés



Jacques Basille et Architectes Ingénieurs Associés © Luc Boegly

↑ *Clé d'argent 2015*

Vinci Construction

pour l'École nationale supérieure maritime au Havre

↓ *Clé de bronze 2015*

ETPO

pour le gymnase « Atlantis » de Massy



Architecte : Christophe Gulizzi © Mathieu Ducros / Opictures

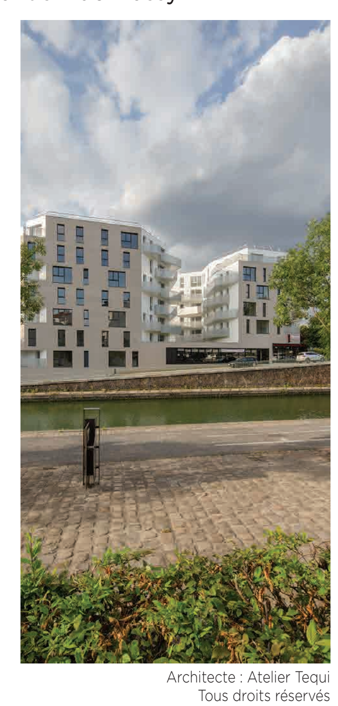
Les lauréats régionaux


Celnikier & Grabli Architectes

Alsace,
Demathieu Bard pour le centre de Biologie intégrative à Illkirch


Architecte : Christophe Gulizzi
© Mathieu Ducros / Opictures

Île-de-France,
ETPO pour le gymnase « Atlantis » de Massy


Architecte : Atelier Tequi
Tous droits réservés

Île-de-France,
Mention spéciale :
CBC pour la résidence de logements Terralia à Pantin


Architectes : Paul Andreu et Richez_Associés,
tous droits réservés

Aquitaine,
DV Construction pour la Cité municipale à Bordeaux

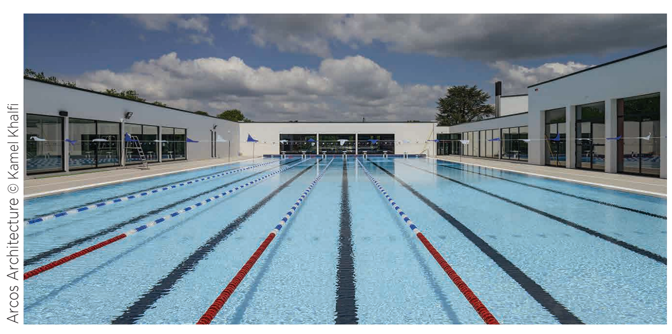

Architectes : Paul Andreu et Richez_Associés
© Ludovic Combe

Auvergne,
Vinci Construction pour le pôle de valorisation des déchets Vernéa à Clermont-Ferrand



Coste Architecture © Julien Thomazo

Languedoc-Roussillon,
GFC pour le groupe scolaire Chengdu à Montpellier


Arcos Architecture © Kamel Khalfi

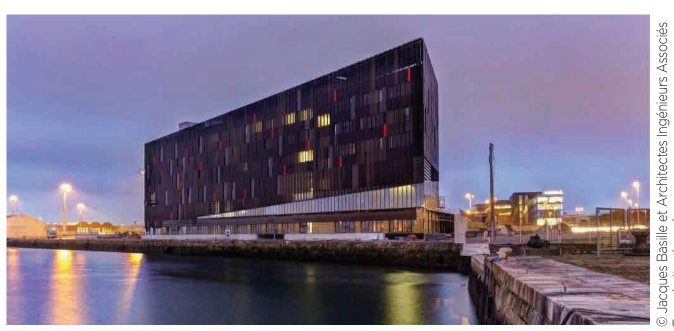
Lorraine,
Spie batignolles pour le centre aqualudique de Lunéville


Taillandier Architectes Associés
tous droits réservés

Midi-Pyrénées,
GBMP et **Gallego** pour le siège régional de la Caisse d'épargne à Toulouse


Architectes : Atelier 9.81, Geoffrey Galand et Cédric Michel, Julian Aragundi, Pierre Banchet
tous droits réservés

Nord-Pas de Calais,
Demathieu Bard pour la Maison de l'habitat durable à Lille


© Jacques Basille et Architectes Ingénieurs Associés
Tous droits réservés

Normandie,
Vinci Construction pour l'École nationale supérieure maritime au Havre


AIA Architectes © Gaël Arnaud

Pays de Loire,
Eiffage Construction pour le lycée du Pays de Retz à Pornic



Rigal & Bargas - C+T Architecture
© Emmanuel Daix

Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Travaux du Midi, Léon Grosse et **Campenon Bernard** pour l'Hôpital européen à Marseille


Architecte : Plan 01 © Franck Badaire

Picardie-Champagne-Ardenne,
Léon Grosse pour le crématorium d'Amiens


BAC Architectes
Tous droits réservés

Rhône-Alpes,
BLB pour la « Cité » à Oullins

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE.BTP (EGF.BTP)
est le syndicat national des entreprises générales de bâtiment et de travaux publics, reconnues pour leur capacité à proposer à leurs clients une approche globale de l'acte de construire.

EGF.BTP regroupe des PME, des entreprises de taille intermédiaire ainsi que les majors, représentant globalement près d'un tiers de l'activité du secteur de la construction en France.

Le syndicat a pour vocation de **mettre en valeur les atouts et les spécificités de l'entreprise générale** auprès de toutes les parties prenantes, publiques et privées, liées au secteur de la construction.
Ainsi, il vise à promouvoir **le métier d'entrepreneur général**, à développer les formes de contrats qui permettent d'apporter des réponses globales et optimisées aux besoins des maîtres d'ouvrage, à valoriser les progrès réalisés par ses membres en matière de techniques et procédés innovants de construction, de protection de l'environnement et de santé-sécurité sur les chantiers, et enfin à encourager une politique sociale et de formation exemplaire.

EGF.BTP est présent sur tout le territoire au travers de **quatorze délégations régionales** et au niveau européen via **le Forum européen des entreprises générales.**



Entreprises Générales de France.BTP • 9 rue La Pérouse • 75784 Paris Cedex 16 • tél : 01 40 69 52 77 • mail : contact@egfbtp.com • www.egfbtp.com